

FR5412019 - REGION DE PRESSAC, ETANG DE COMBOURG

Caractéristiques du site

Zone humide intérieure d'environ 3400 ha, composée d'une quarantaine d'étangs, d'un grand bois caducifolié (chênaie), de quelques petites zones de landes et d'un bocage humide. La zone occupe une demi-cuvette très peu profonde, ouverte vers le nord et le nord-ouest. Sols argileux et imperméables, retenant facilement les eaux de ruissellement qui alimentent un important réseau hydrographique.

Qualité et importance

Site remarquable par l'association d'étangs à des milieux forestiers bocagers. La faible profondeur des étangs permet le développement d'une importance végétation aquatique très favorable à l'avifaune (roselières, saulaie-aulnaies...).

Complexe humide d'importance régionale. Zone d'alimentation et de repos pour de nombreux hivernants (500 à 1000 canards et foulques) et migrateurs. Abrite la plus importante colonie de Hérons cendrés et la deuxième colonie de Hérons pourprés de la Vienne. Fortes densités de rapaces et de Pie-grièches.

Vulnérabilité

Bocages : intensification agricole par conversion des prairies en cultures intensives, drainage, irrigation, destruction des haies.

Zones humides : destruction des roselières par le ragondin, eutrophisation des eaux, introduction d'espèces (poissons, écrevisses, canards colverts) pour les loisirs de la pêche et de la chasse.

Forêts et landes : artificialisation des peuplements, destruction des landes.

FR5412021 - PLAINE DE VILLEFAGNAN

Caractéristiques du site

Les cultures représentent les 3/4 de la surface du site. Elles comprennent des céréales, des oléagineux, de la luzerne avec des rotations et des jachères. Les parcelles sont grandes, parfois entourées de haies arborées.

Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente. Celle-ci abrite ~ 7,5% des effectifs régionaux. Au total 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site. Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire.

Vulnérabilité

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier éventuellement des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.



FR5412023 - PLAINES DE BARBEZIERES A GOURVILLE

Caractéristiques du site

Les cultures représentent les 8/10 de la surface du site ; elles comprennent des céréales, des oléagineux, de la luzerne, quelques jachères en rotation. Les parcelles sont assez grandes, souvent entrecoupées de vignoble.

Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente. Celle-ci abrite ~7% des effectifs régionaux. Au total 11 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site. Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire.

Vulnérabilité

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier éventuellement des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc.). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

FR5412024 - PLAINE DE NERE A BRESDON

Caractéristiques du site

Plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, jachères et luzernières.

Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. Celle-ci abrite ~ 9% des effectifs régionaux. Au minimum 5 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 4 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Secteur présentant une importante densité de peuplement d'Outardes canepetières nicheuses et abritant des rassemblements automnaux. Présence de rassemblements post-nuptiaux importants d'Oedicnèmes criards.

Il est probable que d'autres espèces d'intérêt communautaire seront découverte sur la zone, qui, décrite récemment, apparait inventoriée à minima.

Vulnérabilité

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.



Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

FR5412025 - ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE

Caractéristiques du site

Les prairies naturelles, aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent des habitats essentiels pour diverses espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux, de même que pour un important cortège d'autres espèces d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants notamment. Cet ensemble est particulièrement diversifié en milieux estuariens, comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont etc.

Qualité et importance

Cinq espèces présentes sur ce site (Héron pourpré, Echasse blanche, Avocette élégante, Bécasseau maubèche et Gorgebleue à miroir) répondent à 4 critères d'importance internationale.

Parmi les espèces inventoriées sur le site, 32 sont protégées, 28 sont menacées au niveau national et 20 menacées dans la région du Poitou-Charentes.

Si l'on considère la liste des oiseaux inventoriés durant toute l'année, ce sont 18 espèces de l'annexe I qui sont présentes dans cette ZPS (27 au total).

Vulnérabilité

Les prairies humides, habitats prédominants du site, font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus de dégradation : drainage et mise en culture, ou déprise. Cette dernière entraîne l'abandon de prairies. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC -OGAF Environnement, OLAE - ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif, indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées. Ces mesures ayant une échéance quinquennale, la question reste posée quant à leur pérennisation sur un plus long terme.

FR5412026 - PERTUIS CHARENTAIS – ROCHEBONNE

Caractéristiques du site

Entièrement marin, le site prend en compte une partie du plateau continental et les eaux littorales, englobant le plateau de Rochebonne. Ses limites côtières sont représentées soit par les laines de haute mer, ce qui inclut la zone d'estran, soit par le périmètre existant d'une zone de protection spéciale littorale.

Qualité et importance

Ce grand secteur constitue, en continuité avec les zones de protection spéciale " large de l'île d'Yeu " et " panache de la Gironde ", un ensemble fonctionnel remarquable d'une haute importance pour les oiseaux marins et côtiers sur la façade atlantique. En associant les parties côtières du continent et des îles, avec leurs zones d'estran, et les zones néritiques, ce secteur est très favorable en période post-nuptiale aux regroupements d'oiseaux marins et côtiers d'origine nordique pour l'essentiel.

Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques. Les zones préférentielles sont



réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers, mollusques.

Avec 40 % de la population mondiale de Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce fortement menacée au niveau mondial, ce site représente une de ses principales zones de stationnement inter nuptiale et de passage sur la façade atlantique. Elle se concentre entre le continent et le Plateau de Rochebonne et dans une moindre mesure entre les Iles de Ré et d'Oléron et l'isobathe - 50 m. Dès lors que l'essentiel de sa population stationne dans les eaux territoriales, la France a une forte responsabilité pour la survie de cette espèce.

Particulièrement abondante aux mois de mars et avril, la Macreuse noire (*Melanitta nigra*) stationne en hiver surtout près des côtes vendéennes et rétaises au nord du Pertuis Breton, au sud de l'île d'Oléron et au large de la forêt de la Coubre.

La zone côtière est fréquentée par les trois espèces de Plongeurs (*Gavia arctica*, *G. stellata* et *G. immer*) qui hivernent principalement près des côtes vendéennes du Pertuis Breton, de l'île de Ré, de l'île d'Aix et au large de la pointe de Chassiron. La Bernache cravant (*Branta bernicla*) se rencontre près des côtes des Iles de Ré et d'Oléron, au niveau du platier entre les deux îles et à l'ouest de la pointe de Chassiron. Le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) se rencontre autour des Iles de Ré et d'Oléron. Quant au Goéland cendré (*Larus canus*), il se concentre près des côtes autour de l'île d'Aix et, dans une moindre mesure, à l'ouest de l'île de Ré, au sud-est du plateau de Rochebonne et au sud-ouest de l'île d'Oléron. Enfin, l'ensemble de la côte constitue un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour de nombreux limicoles, comme le Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), le Tournepièce à collier (*Arenaria interpres*) et le Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*). D'autres espèces de limicoles sont également présentes sur les vasières où elles s'alimentent : la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*).

Le Guillemot de troïl (*Uria aalge*) est particulièrement abondant au début de la période d'hivernage, de décembre à février. Les individus se concentrent au nord du Plateau de Rochebonne et dans une moindre mesure au niveau de l'isobathe - 50 m au large des Iles de Ré et d'Oléron et au niveau de l'isobathe - 70 m au large de la forêt de la Coubre. Le Pingouin torda (*Alca torda*) moins abondant que le Guillemot de troïl, se localise durant l'hivernage en mer dans la partie nord du Pertuis Breton et jusqu'au niveau de l'isobathe - 50 mètres au large de l'île d'Oléron.

Quatre espèces de Mouettes fréquentent le site en période de stationnement hivernal : la Mouette pygmée (*Larus minutus*) qui se localise de septembre à janvier dans le secteur du Plateau de Rochebonne et au large de l'île d'Oléron au niveau de l'isobathe - 50 m ; la Mouette mélanocéphale (*L. melanocephalus*) est présente au large des îles ; la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), bien que fréquentant toute la zone se concentre au large entre les îles et le Plateau de Rochebonne ; la Mouette de Sabine (*Larus sabini*) s'observe au large de l'isobathe -50 m de l'île d'Oléron.

Le Fou de bassan (*Morus bassanus*) est essentiellement présent de septembre à novembre pendant la migration, au-delà de l'isobathe - 50 m. Le grand Labbe (*Catharacta skua*) est observé au large en période de migration et d'hivernage entre les Iles de Ré et d'Oléron et au-delà de l'isobathe - 50 m.

Les goélands fréquentent le secteur en se répartissant principalement au large de l'isobathe - 20 m sur l'ensemble du secteur.

Enfin, ce secteur constitue une zone d'alimentation pour le Puffin des anglais (*Puffinus puffinus*), les Sternes caugek et pierregarin (*Sterna sandvicensis* et *S. hirundo*), principalement en période de reproduction et post-nuptiale, ainsi qu'une zone de stationnement automnal pour les Pétrels tempête et culblanc (*Hydrobates pelagicus* et *Oceanodroma leucorhoa*) le long de l'isobathe - 50 m pour le premier et au niveau du Plateau de Rochebonne pour le second.

Vulnérabilité



Les principales sources d'altération potentielle sont les pollutions côtières ponctuelles ou diffuses (micro-polluants organiques), les pollutions marines accidentelles ou volontaires par les micro et macro-polluants dont les hydrocarbures. Le développement de parcs éoliens pourrait conduire à une mortalité d'oiseaux non négligeable.

FR5412020 - MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLERON

Caractéristiques du site

Ce site est un remarquable complexe estuarien centre-atlantique intégrant le cours inférieur de la Seudre ainsi que quelques petits marais du sud de l'île d'Oléron. L'essentiel du site est occupé par des prairies hydrophiles à mésophiles des dépressions plus ou moins inondées correspondant à d'anciens marais salants aujourd'hui abandonnés. Un dense réseau de fossés et de chenaux multiplie les interfaces entre le milieu terrestre et le milieu aquatique où circule encore de l'eau salée.

Site remarquable sur les plans écologiques - marais salé à sub-saumâtre, voir sub-doux à l'extrême sud-est du site, non encore totalement endigué -, botanique - nombreuses communautés végétales originales- et faunistique. Des surfaces en marais doux sont situées aussi plus en amont. Sur le pourtour du site, se trouvent des secteurs bocagers, comprenant notamment des frênes têtards et des petits bois.

Qualité et importance

Si l'on considère toutes les espèces d'oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants, ce ne sont pas moins de 17 espèces de l'annexe I qui sont présentes.

Les marais et l'estuaire de la Seudre constitue une zone d'alimentation et de reproduction de centaines de couples d'ardéidés. Les espèces suivantes de rapaces sont particulièrement abondantes sur le site où ils s'alimentent et se reproduisent : Milan noir, Busard des roseaux et Busard cendré. Le secteur est particulièrement favorable pour la nidification des Echasses et des Avocettes.

Les vasières de la partie estuarienne de la ZPS sont des sites d'alimentation pour les limicoles de passage et hivernants, ainsi que les bernaches et diverses espèces plus marines (sternes, laridés).

Vulnérabilité

Diverses évolutions menacent l'avenir du site ; certaines participent d'un processus d'intensification dans l'usage du milieu tel que l'endiguement des derniers prés salés "vivants" ou la réaffectation des bassins de salines abandonnées à des activités conchylicoles intensives ; d'autres au contraire sont les conséquences d'une forte déprise, comme l'abandon du pâturage extensif des prairies ou le non entretien de certains réseaux hydrauliques.

FR5400405 - COTEAUX CALCAIRES ENTRE LES BOUCHAUDS ET MARSAC

Caractéristiques du site

Chapelet de coteaux calcaires orientés vers le Sud et couverts de pelouses sèches et de fourrés à Génévriers. Le site présente également une tourbière de fond de vallée dans laquelle la végétation s'est développée sur des sols engorgés.

Qualité et importance

Très grande richesse de pelouses calcicoles, sites remarquables à orchidées (34 espèces ont été recensées sur le site dont *Ophrys ciliata*, *Ophrys lutea*, *Epipactis muelleri*), ourlets thermophiles et quelques milieux tourbeux.

Vulnérabilité



Les pelouses sèches sont exposées à des menaces multiples qui tiennent à la fois à la dynamique naturelle de la végétation et aux actions anthropiques : densification du tapis herbacé et progression des fourrés arbustifs depuis la quasi disparition du pâturage sur ces milieux marginaux, défrichement et mise en culture, construction de maisons d'habitation, pratique répétée de la moto tout terrain, élevage bovin intensif (localement) etc.

La tourbière est également exposée à la fermeture du milieu liée à la progression des ligneux par manque d'entretien, à un assèchement dû au rabattement de la nappe et aux pompages hydrauliques agricoles sur le bassin versant.

FR5400406 - FORETS DE LA BRACONNE ET DE BOIS BLANC

Caractéristiques du site

Important massif forestier de plus de 5.000 hectares situés sur calcaires karstiques recouverts localement de placages argilo-siliceux.

Grande diversité de faciès forestiers en fonction de la topographie, des conditions édaphiques et de la conduite des peuplements menée par l'organisme gestionnaire (ONF) : chênaie pubescente avec des pelouses calcicoles xéro-thermophiles enclavées, forêt de ravin dans le gouffre karstique de la Grande Fosse, hêtraie mésophile ou chênaie-hêtraie sur les argiles, chênaie-charmaie dans les vallons etc.

Plusieurs zones rocheuses ainsi que divers éléments géomorphologiques caractéristiques des reliefs karstiques ajoutent à la diversité de cet ensemble : dolines, gouffres d'effondrement, grottes etc.

Qualité et importance

Site d'un grand intérêt phytocénotique présentant plusieurs faciès forestiers originaux dans le contexte régional : hêtraie mésophile à Garance, peuplements d'Orme de montagne et Tilleul à grandes feuilles dans la Grande Fosse ; par ailleurs les taillis de chêne pubescent abritent des pelouses calcicoles xéro-thermophiles de surface réduite mais d'un grand intérêt floristique : présence de l'endémique française *Arenaria controversa*, de fourrés à *Spiraea hispanica*-*Erica scoparia* etc.

Sur le plan faunistique, le site est surtout remarquable par ses importantes colonies de chiroptères qui utilisent les diverses cavités comme gîte d'hivernage ou comme lieu de reproduction.

Vulnérabilité

La plantation de résineux sur certaines pelouses sèches, la surfréquentation du site de la Grande Fosse, les dérangements occasionnés aux colonies de chiroptères par les visites des spéléologues amateurs constituent autant de facteurs négatifs ponctuels menaçant l'état de conservation de certains habitats ou les populations de certaines espèces.

Par ailleurs, du fait de la proximité d'une agglomération de 100.000 habitants, la forêt joue un rôle récréatif important en toutes saisons. Ses habitats sont donc susceptibles de subir les pressions ou altérations liées à une forte fréquentation ponctuelle de certains de ses secteurs.

FR5400407 - GROTTES DE RANCOGNE

Caractéristiques du site

Grotte naturelle développant plus de 2000 mètres de galeries souterraines.

La rivière Tardoire coule au pied de la grotte.

La grotte est surplombée d'un boisement de chênes où se développe une riche végétation à affinités "montagnardes".



Qualité et importance

Une des plus remarquables cavités à Chiroptères de France.

Située dans les calcaires du karst jurassique de La Rochefoucauld, elle développe un linéaire de galeries de 2 kilomètres accessibles par 6 entrées. Les chauves-souris en exploitent actuellement 3 zones, soit pour l'hivernage, soit pour la reproduction. Les effectifs hivernants, très importants, dépassent les 20.000 individus, dont plus des trois quarts pour le Minioptère de Schreibers.

Vulnérabilité

La fréquentation non contrôlée du site constitue la plus grande menace sur les populations de chiroptères. Elle peut engendrer de graves dommages aux périodes les plus fragiles (hiver/été).

FR5400408 - VALLEE DE LA TARDOIRE

Caractéristiques du site

Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, où une rivière à courant rapide a entaillé les granites et schistes du socle pour former localement des gorges encaissées. Les versants sont couverts de bois alternant avec des prairies séparées par des haies arborées.

Qualité et importance

Intérêt écosystémique avec la présence d'éléments géomorphologiques inhabituels en contexte planitiaire : escarpements rocheux, rivière à courant rapide etc.

Intérêt faunistique très diversifié avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés et concernant des habitats divers : libellules et amphibiens dans les milieux aquatiques, coléoptères dans les boisements et le milieu bocager.

Intérêt botanique, notamment au niveau des falaises rocheuses qui hébergent diverses communautés et espèces à écologie très spécialisée - *Hyperico linearifolii-Sedetum reflexi* des dalles ensoleillées, *Umbilico rupestris-Asplenietum billotii* des fissures ombragées - ou de la chênaie calcifuge avec l'Astéracée à tendance montagnarde, *Doronicum pardalianches*.

Par ailleurs, plusieurs habitats, bien que non concernés en tant que tels par la Directive, sont néanmoins d'une grande importance pour la cohérence fonctionnelle du site et son homogénéité paysagère : chênaie pédonculée calcifuge, prairies bocagères.

Vulnérabilité

La qualité et l'originalité paysagère du site le rendent très attractif pour les activités de plein air. La présence d'une base de loisirs au Chambon, des projets d'infrastructure touristique dans la vallée de la Renaudie constituent des signes d'une surfréquentation potentielle au moins ponctuellement (cas de certains rochers d'escalade, des berges de la Tardoire) susceptible d'altérer la qualité biologique des habitats.

La qualité physico-chimique des eaux est d'autre part un facteur essentiel pour le maintien de plusieurs espèces menacées (odonates, amphibiens) : d'éventuels prélèvements abusifs ou des déversements d'eaux de mauvaise qualité en amont du site doivent être sévèrement contrôlés.

Le maintien d'un tissu interstitiel peu intensifié - prairies naturelles, bocage et boisements - sur les versants de la vallée est également un élément indispensable à la conservation de la valeur biologique du site.



FR5400410 - LES CHAUMES BOISSIERES ET COTEAUX DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Caractéristiques du site

Plateau de calcaires crétacés faiblement incliné vers le nord-est (vallée de la Charente), limité à ses deux extrémités nord et sud par deux vallons dominés par des falaises.

Qualité et importance

Complexe de pelouses calcicoles xérophiles (différentes associations), de falaises, d'ourlets et de fourrés thermophiles à Nerprun des rochers et de chênaie pubescente infiltrée d'éléments sub-méditerranéens. Le site est notamment remarquable par le développement exceptionnel pour un secteur centre-atlantique non littoral de peuplements presque purs de Chêne vert (200 hectares).

Par ailleurs, la présence d'une importante station d'Aconit tue-loups - espèce montagnarde en aire disjointe - ajoute à l'intérêt biogéographique du site.

Vulnérabilité

La disparition de tout pâturage sur les pelouses précipite la dynamique vers des faciès arbustifs moins intéressants.

La pratique de moto tout-terrain dégrade certains habitats.

FR5400411 - CHAUMES DU VIGNAC ET DE CLERIGNAC

Caractéristiques du site

Plateau sur calcaires durs crétacés bordé à l'ouest par des micro-falaises et au nord par des versants abrupts précédant un thalweg encaissé abritant une petite zone humide (source). Une grande partie du plateau est parsemée de blocs rocheux et de petites fosses d'extraction résultant de l'exploitation passée des calcaires durs du Turonien pour la pierre à construction et la réalisation de meules.

Qualité et importance

Un des sites centre-atlantiques majeurs pour les pelouses calcicoles xéro-thermophiles et leurs habitats associés (fruticées, chênaie pubescente) avec une forte représentation de taxons d'origine méditerranéenne ou méditerranéo-montagnarde. Site particulièrement remarquable par la diversité et les surfaces couvertes par les principales associations végétales typiques de ce milieu : "tonsures" thérophytiques à *Arenaria controversa*, pelouses vivaces du *Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae* (race endémique à *Globularia valentina*) et du *Lino salsolidis-Seslerietum albicantis*, fourrés de corniche à *Rhamnus saxatilis-Prunus mahaleb*, dalles rocheuses à *Sedum ochroleucum* etc...

Vulnérabilité

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont permis de stopper la plupart des diverses menaces anthropiques auxquelles était soumis le site : construction d'habitations, "écorchage" des pelouses par le passage régulier de motos tout-terrain, points de rudéralisation, mise en culture des bas de versants, plantation de conifères, projet d'extension de carrières de granulats.

La gestion menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels doit être pérennisée et élargie à l'ensemble du site Natura 2000, afin de ne pas laisser se développer les problèmes liés à la dynamique naturelle du vieillissement des pelouses (densification de la strate herbacée, élimination des tonsures à thérophytes, progression des fruticées) depuis la disparition de toute activité pastorale.

Cependant certaines menaces sont toujours présentes sur le site, notamment motos tout-terrain, vandalisme.



Caractéristiques du site

Complexe de 3 petites vallées entaillées dans les calcaires durs du Crétacé au sud d'Angoulême. Les éléments géomorphologiques les plus remarquables sont constitués par des falaises calcaires (près de 10 kilomètres de linéaire cumulé) dominant des versants pentus couverts de pelouses et de bois thermophiles et séparées par des plateaux à sol squelettique (lithosols avec affleurements de dalles rocheuses). Quelques grottes et de nombreuses carrières souterraines abandonnées ajoutent à l'originalité du site. Le fond des vallées est plus anthropisé : des cultures, des prairies améliorées et des plantations de peupliers y ont remplacé partiellement d'anciens habitats hydromorphes (aulnaie-frênaie riveraine, mégaphorbiaies eutrophes) dont il subsiste toutefois quelques lambeaux.

Qualité et importance

Intérêt botanique et écosystémique :

Un des sites régionaux majeurs pour les complexes de végétation xérophile calcicole. Richesse floristique exceptionnelle marquée par un fort contingent d'espèces méditerranéennes-montagnardes, souvent en limite d'aire ou en aire disjointe. Remarquable diversité phytosociologique des complexes pelousaires favorisée par une géomorphologie très originale en contexte planitiaire : "tonsures" thérophytiques des plateaux avec l'endémique *Arenaria controversa*, fourrés pré-forestiers à *Spiraea obovata* et *Sorbus aria*, falaises suintantes à *Adiantum capillus-veneris*, pelouses du SIDERITIDO GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE dans une sous-association endémique à *Globularia valentina*, sésleriaie du LINO SALSOLOIDIS-SESLERIETUM ALBICANTIS etc. Tous ces groupements occupent de plus des surfaces inhabituellement importantes pour la région et sont dans un bon état de conservation.

Intérêts faunistiques :

Les nombreuses cavités naturelles ou artificielles (anciennes carrières souterraines) abritent une population diversifiée de chiroptères (11 espèces recensées) mais dont les effectifs restent peu importants.

Le site accueille une lépidoptérofaune très riche notamment en ce qui concerne les pelouses avec de nombreuses espèces en déclin dans l'Ouest de la France. La faune des orthoptères et des odonates semble également très intéressante.

Vulnérabilité

La proximité immédiate d'une agglomération importante (Angoulême : 100.000 habitants) génère une multitude de menaces actives ou potentielles :

- Création ou extension de zones industrielles et d'activités commerciales, constructions d'habitations, réalisation d'infrastructures de loisirs - golf, étangs d'agrément, carrières ;
- Utilisation de tout ou partie du site comme zone récréative majeure : dégradation des pelouses par le passage répété de motos tout-terrain, surfréquentation des falaises par les alpinistes amateurs, dérangement des chauves-souris dans les anciennes carrières souterraines, circulation automobile accrue etc.

A ces menaces péri-urbaines s'ajoutent celles inhérentes au processus d'intensification agricole qui concerne le fond des 3 vallées : mise en culture d'habitats semi-naturels (prairies), défrichement des lambeaux relictuels de forêt alluviale et remplacement par des cultures de peupliers, dégradation de la qualité des milieux aquatiques etc.

FR5400417 - VALLEE DU NE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Caractéristiques du site

Vaste ensemble alluvial s'étirant sur plus de 50 kilomètres et comprenant le réseau formé par la vallée du Né lui-même, ainsi que plusieurs petits affluents secondaires.

Qualité et importance

Dans son cours inférieur, rivière mésotrophe à nombreux bras, bordée d'une végétation ligneuse bien développée et variée (ripisylve, forêts alluviales, dont aulnaies-frênaies, peupleraies...) dans un paysage bocager à impact humain relativement faible ; prairies naturelles humides de grande richesse biologique. Dans son cours moyen, le Né traverse un paysage d'openfield, principalement voué à l'agriculture intensive.

Présence traditionnelle du Vison d'Europe depuis plus de 50 ans. Récemment, plusieurs captures accidentelles dans les pièges à ragondins.

Vulnérabilité

Altération de la qualité des eaux, changement d'affectation des prairies naturelles humides, extension de la céréaliculture, diminution de débit critique pendant la période estivale.

FR5400420 - COTEAUX DU MONTMORELIEN

Caractéristiques du site

Site "éclaté", constitué d'une cinquantaine de coteaux sur calcaires crayeux ou marneux du Crétacé supérieur portant des pelouses xéro-thermophiles, des bosquets de Chêne pubescent, des fourrés de Genévrier et, localement, en bas de versants, des bas-marais alcalins ou des prairies hygrophiles oligotrophes (Molinion).

Qualité et importance

Intérêt botanique :

Site remarquable par la très grande richesse en orchidées des pelouses calcicoles mésophiles ou xérophiles : plus de 30 espèces recensées dont beaucoup d'origine méditerranéenne, certaines en limite nord de répartition (*Ophrys lutea*, *Serapias vomeracea*), d'autres en aire fortement disjointe (*Ophrys ciliata*). En outre, riche cortège de plantes méridionales et présence de l'endémique régionale *Biscutella guillonii*.

Intérêt phytocénotique des pelouses représentées par des syntaxons endémiques du sud du département de la Charente et du nord de la Dordogne : *STAEHELINO DUBIAE-TEUCRIETUM CHAMAEDRYOS avenuletosum pratensis* et *CARDUNCELLO MITISSIMI-BROMETUM ERECTI cirsietosum tuberosi*.

Intérêt faunistique :

Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt faunistique du site est moins élevé (reptiles, surtout) bien que l'absence de prospections entomologiques approfondies ne permette pas, pour l'instant, de statuer sur l'importance du site pour les insectes.

Vulnérabilité

Les coteaux concernés par le site doivent tous à des conditions topographiques et/ou géo-pédologiques défavorables - pentes fortes, sols superficiels - d'avoir échappé en partie au processus d'intensification agricole qui a touché l'ensemble de la région depuis la dernière guerre. Un des facteurs premiers d'altération des pelouses calcicoles en zone péri-urbaine - la pratique de la moto tout-terrain - ne joue ici qu'un rôle mineur.



La menace essentielle réside désormais dans la dynamique d'évolution plus ou moins rapide des pelouses vers des faciès herbacés denses, voire des fourrés pré-forestiers, depuis la disparition quasi-totale du pâturage extensif et à cause des plantations. Cette dynamique sur le site est accentuée par la présence très fréquente sur les placages sablo-argileux tertiaires dominant les coteaux de peuplements plus ou moins denses de Pin maritime qui tendent à coloniser les coteaux sous-jacents à partir des semenciers situés en amont topographique.

Si la restauration d'un pâturage extensif apparaît ici comme dans beaucoup d'autres sites atlantiques être la solution idéale, elle se heurte à des difficultés pratiques qui tiennent au caractère très relictuel des coteaux (souvent moins de 4 hectares) et à leur relatif éloignement les uns des autres rendant délicat la mise en place d'éventuels "parcours pastoraux".

FR5400422 - LANDES DE TOUVERAC - SAINT-VALLIER

Caractéristiques du site

Site éclaté en 7 noyaux appartenant à la même petite région naturelle - la Double - et possédant des communautés végétales et animales similaires.

Complexe de landes calcifuges atlantiques, sèches à humides, ou localement tourbeuses, développées sur dépôts détritiques continentaux (Sidérolithique). Nombreux habitats associés : bois maigres à Pin maritime et Chêne tauzin, étangs méso-oligotrophes, tourbières à sphaignes, bas-marais acides etc.

Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des plus riches échantillons régionaux de landes et bois calcifuges avec une forte tonalité thermo-atlantique.

Intérêt phytocénotique et floristique des différents types de landes en fonction de l'hydromorphie des sols - lande sèche à *Erica cinerea*, lande mésophile de *Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris*, lande humide à *Erica tetralix-Erica scoparia*, des fourrés tourbeux à *Myrica gale*, des dépressions du *Rhynchosporion albae* avec les 2 espèces de droséras, de l'aulnaie tourbeuse à *Osmonde*, de la chênaie ibéro-atlantique à Chêne tauzin (*Asphodelo albi-Quercetum pyrenaicae*).

Intérêt faunistique très élevé, notamment en relation avec l'important réseau de ruisselets aux eaux courantes et acides qui parcourent le site, avec la présence de la Loutre et du Vison, d'importantes populations de Cistude, de libellules rares etc.

Vulnérabilité

Comme tous les sites de landes régionaux, zone soumise à des facteurs d'altération très actifs d'origine naturelle ou anthropique : "vieillesse" de la lande par boisement avec la disparition de toute gestion exportatrice, assèchement des habitats tourbeux par la réalisation de fossés de drainage précédant l'enrésinement, artificialisation de la chênaie mixte à Chêne tauzin par une sylviculture plus intensive axée sur le seul Pin maritime, dégradation de la qualité physico-chimique des ruisseaux et des étangs (création de plans d'eau de loisirs, déversement de sédiments), ablation de la lande par la création ou l'extension de carrières, dégradation de vastes secteurs par la réalisation d'enclos à gibier avec introduction d'espèces "exotiques" etc.

FR5400429 - MARAIS DE ROCHEFORT

Caractéristiques du site

Un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques : vasières tidales et prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés à eau douce sont les caractéristiques majeures.



Des éléments plus localisés mais d'une grande signification biologique ajoutent à l'intérêt de l'ensemble : dunes et dépressions arrière-dunaires, bois marécageux, roselières, pelouses calcicoles xérophiles au flanc de certaines "îles" de calcaires jurassiques qui ponctuent le marais.

Certains secteurs, autrefois utilisés par l'homme pour les besoins de la saliculture, présentent aujourd'hui un relief caractéristique fait d'une alternance de bosses mésophiles (connues sous le nom vernaculaire de "bossis") et de dépressions hygrophiles (les "jas") qui contribuent à la diversité globale du site.

Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des exemples les plus représentatifs des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie).

Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence de nombreuses associations végétales caractéristiques (synendémiques) des marais halophiles atlantiques et d'espèces - souvent d'origine méditerranéenne, en aire plus ou moins disjointe - avec des populations importantes (*Centaurium spicatum*, *Lythrum tribracteatum*, *Crypsis aculeata*, *Juncus striatus*). Présence de l'unique station hors du littoral d'*Omphalodes littoralis* (espèce prioritaire).

Zone de résidence permanente et de reproduction pour la Loutre d'Europe.

Importante zone de reproduction pour le Pélobate cultripède, amphibien très localisé sur les côtes atlantiques.

Vulnérabilité

Comme tous les marais littoraux charentais, le site est soumis à de très fortes pressions : disparition des prairies naturelles humides exploitées autrefois en pâturage extensif au profit de cultures céréalières réalisées après drainage et, éventuellement, remodelage du relief parcellaire, dégradation simultanée de la qualité de l'eau des fossés et artificialisation du régime hydraulique (bas niveaux en hiver-printemps et hauts niveaux en été), réalisation d'infrastructures linéaires (voies routières à grande vitesse, lignes électriques à haute tension), creusement de retenues d'eau (bassins de chasse, irrigation, tourisme etc). Depuis quelques années, ce site est confronté au développement de projets éoliens sur le nord du marais (Ardillières, Ciré) avec des emprises possibles en marais.

L'habitat 3150 a subi une forte régression depuis le début des années 2000. En effet, les herbiers aquatiques positionnés dans les canaux et les dépressions prairiales sont en voie de disparition dans le périmètre du site. L'espèce emblématique de cette régression est la Grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*), abondante jusqu'en 2003, mais aujourd'hui très rare. Les autres espèces aquatiques suivent la même tendance. L'apparition des Ecrevisse américaines semble fondamentale dans ce phénomène, mais il est probable que la dégradation générale de la qualité des milieux, et en particulier des zones humides, est aussi à prendre en considération. Surface actuelle et/ou état de conservation actuel de l'habitat à redéfinir.

FR5400430 - VALLEE DE LA CHARENTE (BASSE VALLEE)

Caractéristiques du site

Site centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien). Ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc.

Le site inclut également en partie deux îles dont l'une - l'île d'Aix - offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixte à Pin maritime et Chêne vert, dunes, prés salés, etc.



Vers l'amont, la vallée du Bruant, un petit affluent de la rive gauche du fleuve, ajoute un certain nombre d'éléments originaux propres aux petites vallées calcaires : cladaie turficole, aulnaie fangeuse, falaises continentales et, surtout, des peuplements denses de chênaie sempervirente d'une grande signification biogéographique.

Qualité et importance

Intérêt écosystémique exceptionnel : un des exemples les plus représentatifs d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques.

Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence d'associations végétales synendémiques des rives du fleuve (*Halimiono portulacoides-Puccinellietum foucaudii*, *Calystegio sepium-Angelicetum heterocarpae*) et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée : *Puccinellia foucaudi* et *Oenanthe foucaudi* en aval de Rochefort, *Angelica heterocarpa* en amont. Grand intérêt des dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres avec des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe : *Crypsis aculeata*, *Lythrum tribracteatum*.

Dans la vallée du Bruant, la chênaie sempervirente (*Phillyreo latifoliae-Quercetum ilicis*, endémique) avec ses pelouses xérophiles enclavées (*Bellidi pappulosae-Festucetum marginatae*, endémique) constituent également des éléments remarquables.

Intérêt mammalogique avec la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe. Intérêt chiroptérologique fort en termes d'habitat de chasse et du fait de la proximité de gîtes d'hibernation et de reproduction (8 espèces présentes).

Fort intérêt entomofaune avec la présence de la Rosalie des Alpes.

Sans être désigné au titre de la convention de Ramsar, le site pourrait répondre à 8 critères sur les 9 (étude menée en 2012 par la LPO France) :

- Critère 1 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle contient un exemple représentatif, rare ou unique, de type de zone humide naturelle ou quasi-naturelle de la région biogéographique concernée
- Critère 2 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées
- Critère 3 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
- Critère 4 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
- Critère 5 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- Critère 6 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.
- Critère 7 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.



- Critère 8 : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.

Vulnérabilité

Les prairies naturelles aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que sub-dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent un habitat essentiel pour diverses espèces de l'Annexe II de même que pour un important cortège d'espèces remarquables appartenant à des groupes très divers. Ces prairies qui représentent l'"ossature" du site (plus de la moitié de sa surface totale) font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus d'intensification (drainage et cultures céréalières intensives, populiculture) ou de déprise, lié aux mutations agricoles de ces 20 dernières années : quotas laitiers, chute des cours de la viande, disparition de l'élevage etc. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées.

L'urbanisation (environs de Rochefort) et la réalisation d'infrastructures liées directement ou indirectement au tourisme (îles d'Aix et Madame) représentent également des menaces significatives.

Par ailleurs, les habitats de la ligne côtière sont soumis à des événements climatiques exceptionnels (raz de marée lors de l'ouragan Martin et de la tempête Xynthia) dont l'impact, positif ou négatif, reste à évaluer.

FR5400431 - MARAIS DE BROUAGE (ET MARAIS NORD D'OLERON)

Caractéristiques du site

Vaste complexe de marais arrière-littoraux centre-atlantiques associant des prairies semi-naturelles sur des sols plus ou moins hydromorphes et halomorphes, des prés salés, des vasières tidales, des marais salants abandonnés. En lisière orientale, présence d'éléments ponctuels mais d'une très forte valeur biologique : aulnaie-frênaie (colonie d'ardéidés), tourbière alcaline, moliniaies.

Qualité et importance

Le site se révèle être un site d'exception accueillant d'un côté des complexes estuariens et salés sur de très vastes surfaces (marais d'Oléron et domaine maritime), et de l'autre (marais de Brouage) de grandes étendues prairiales thermo-atlantiques liées à un réseau de chenaux, de fossés et de mares extrêmement bien développé mais dont la conservation à long terme reste incertaine.

Ce site forme un assemblage d'écosystèmes spatialement, dynamiquement et fonctionnellement liés, s'articulant autour de 3 grandes entités.

Le marais de Brouage

Composé de vastes étendues de marais plats et gâts, le marais de Brouage contient une mosaïque unique d'habitats prairiaux et humides dont la composition en espèces varie selon la salinité du milieu. Cette diversité est liée à l'imbrication répétée de jâs, de fossés, de bossis, de prairies et de dépressions naturelles végétalisées, ainsi qu'à la situation géographique stratégique du marais en bord de mer. 12 habitats d'intérêts communautaires sur les 20 recensés sont présent en marais de Brouage (1150*, 1310, 1330, 1410, 1420, 2190, 3140, 3150, 3170, 6430, 91F0, 91E0*); cependant, la diversité de ce site ne s'arrête pas là. En situation naturelle, chaque faciès d'habitats d'intérêt communautaire présente une grande variabilité, qui elle-même se combine de multiples façons avec d'autres habitats tout aussi riches et variés mais dont la rareté et la fragilité est moindre que celle des habitats identifiés par la Directive Habitats.

Le marais d'Oléron



Marais saumâtre/salé composé d'une mosaïque de bassins conchylicoles aux usages et aux formations végétales variées : cet espace étendu sur une surface d'environ 2450 ha possède un intérêt particulier pour de nombreux habitats de la Directive, dont l'habitat « Lagune 1150* » (habitat identifié par la Directive Habitat comme prioritaire) s'étend sur plus de 50% de sa surface. Au total, 8 habitats d'intérêt communautaires composent la richesse du marais d'Oléron (1150*, 1310, 1330, 1410, 1420, 3150, 6430, 91F0). Cependant, cette richesse semble être menacée, en raison du déclin de l'usage des marais et du tarissement progressif du réseau hydraulique alimentant le marais en eau salé.

La partie maritime

Le domaine public maritime s'étend sur environ 12 000 hectares. Il se situe au centre du site Natura 2000, dans le bras de mer séparant le marais de Brouage de l'île d'Oléron. Près de 70% de sa surface totale est recouverte par des habitats d'intérêt communautaire. Un habitat y est très largement dominant : « les slikkes en mer à marée EUR 1130 », présentes sur plus de 7200 hectares. C'est l'habitat d'intérêt communautaire le plus représenté sur l'ensemble du site Natura 2000. Il recouvre près de 63% du domaine public maritime et constitue un des ensembles les plus vastes de la côte atlantique française. La périphérie de l'estran offre par ailleurs de beaux complexes de prés salés et de dunes dont la valeur patrimoniale et la richesse sont très élevées. En définitive, seulement 2 habitats constituent le cœur du domaine public maritime (1130 et 1170), la diversité étant cantonnée à ses abords où s'imbriquent 10 habitats de la Directive (1150*, 1210, 1310, 1320, 1330, 1420, 2110, 2120, 2130*, 2180) dont deux sont prioritaires.

Vulnérabilité

Les milieuxtidaux sont soumis à diverses activités humaines généralement compatibles lorsqu'elles se pratiquent de façon extensive : concessions ostréicoles, pêche à pied par les particuliers. Les facteurs négatifs sont liés aux formes intensives de l'aquaculture et aux endiguements de prés salés.

Sur le continent, l'évolution des pratiques agricoles a fait disparaître d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois vouées au pâturage extensif au profit de cultures céréalières intensives après drainage et, souvent, remodelage de la topographie originelle. Cette dynamique négative, provisoirement bloquée par les mesures d'accompagnement de la PAC, constitue la menace principale pesant sur le site à moyen terme.

La dégradation de la qualité des eaux de l'important réseau de fossés séparant les parcelles (eutrophisation due à une surcharge de nutriments d'origine agricole notamment, développement de "pestes" végétales comme *Azolla filiculoides* et *Ludwigia peploides* ou animales comme le Ragondin) et l'artificialisation globale du régime hydraulique (bas niveaux en hiver et au printemps/hauts niveaux en été) représentent également des altérations significatives d'un des habitats - eaux eutrophes - hébergeant deux des espèces les plus remarquables du site (Loutre et Cistude).

FR5400432 - MARAIS DE LA SEUDRE

Caractéristiques du site

Complexe de milieux estuariens associant un fleuve soumis aux marées, des vasières tidales, d'anciens marais salants partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un dense réseau de chenaux et d'étiérs saumâtres et des prairies sub-halophiles, d'hydromorphie variable, pâturées ou fauchées.

Sur l'île d'Oléron les 2 exclaves du Marais d'Avail et du Marais de la Perroche possèdent des habitats peu différents : prairies hygrophiles planes, localement marécageuses à forte tendance dulcicole (nappe phréatique).

Qualité et importance

Le complexe estuarien et salé regroupe 7 habitats de l'annexe I qui totalisent 7737 ha, soit 55,26% de la surface totale du site FR 5400432. Véritable cœur patrimonial du site, il s'agit d'un ensemble d'habitats



qui gravitent autour des flux d'eau salée/saumâtre et dont la qualité biologique est fortement dépendante de la qualité de ces flux. Dans de nombreuses situations, ces habitats sont reliés spatialement (mosaïque, contact) et fonctionnellement, en sorte que leur état de conservation est intimement lié. Ce complexe estuarien qualifie le site comme un des grands sites estuariens de la façade sud-atlantique et de nombreuses communautés végétales et animales particulières lui sont attachées. Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance à certaines activités humaines qui ont modelé son visage et permettent encore, pour certaines, d'assurer son entretien et sa qualité : les 2136 ha de bassins, référés ici à l'habitat « Lagunes côtières », en constituent l'exemple le plus frappant.

Les prairies saumâtres constituent la matrice de nombreux autres habitats de l'annexe I et, au-delà de leur intérêt intrinsèque en tant qu'habitat menacé, forment un tissu plus ou moins dense reliant entre elles des entités séparées (bassins, par ex.). Cependant, du fait de la « jeunesse » des sols et de leur caractère encore fortement saumâtre, elles offrent moins de diversité végétale que leurs équivalents dans les marais de Brouage ou de Rochefort. Leur état de conservation est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche, abandon).

Le complexe para-tourbeux insulaire regroupe 2 habitats ponctuels mais d'une grande signification écologique ou à fort intérêt biogéographique. Pour le premier d'entre eux, le site constitue le seul exemple de la façade atlantique abritant cet habitat principalement méditerranéen. Quant à la cladiaie, elle représente la seule occurrence insulaire sur la façade centre-atlantique pour cet habitat plutôt continental. Localisés tous les deux dans le marais d'Avail, petite entité gérée par le Conseil Général, ils restent très dépendants du niveau de la nappe aquifère qui a permis leur formation et assure leur pérennité.

Le complexe dunaire et dulçaquicole regroupe 7 habitats totalisant seulement 118 ha, soit 0.84% de la superficie totale. Il s'agit d'habitats marginaux pour le site, dont les biotopes sont sous-représentés au sein du site : habitats dunaires (très développés dans le site NATURA 2000 voisin FR 5400433 « DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON »), habitats aquatiques (très développés dans le site FR 5400431 « MARAIS DE BROUAGE ET MARAIS NORD D'OLÉRON ») et habitats forestiers spécifiques (chênaie à C.tauzin, très développée dans le site FR 5400465 « LANDES DE CADEUIL »).

Vulnérabilité

Diverses évolutions menacent l'avenir du site ; certaines participent d'un processus d'intensification dans l'usage du milieu tel que l'endiguement des derniers prés salés "vivants" ou la réaffectation des bassins de salines abandonnées à des activités conchylicoles fortement aménagées ; d'autres au contraire sont les conséquences d'une forte déprise, comme l'abandon du pâturage extensif des prairies ou le non entretien de certains réseaux hydrauliques.

FR5400433 - DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON

Caractéristiques du site

Ensemble disjoint de 4 complexes de dunes vives et forêts dunaires sur dunes calcarifères fossiles. Localement (bloc de St Trojan), présence d'importantes dépressions arrière-dunaires avec nappe phréatique douce affleurante permettant le développement d'habitats à hydromorphie temporaire ou permanente particulièrement diversifiés (les pelouses calcicoles des falaises de la Vitrierie - pointe de Chassiron - ainsi que les marais saumâtres des Bris constituent 2 petits satellites de ces noyaux principaux).

Qualité et importance

Un des sites régionaux (et nationaux) les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert (PINO PINASTRI-QUERCETUM ILICIS), phytocénose endémique des grands complexes de dunes calcarifères en contexte thermo-atlantique (de l'estuaire de la Gironde au sud au littoral vendéen vers le nord).



Remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St Trojan plus de 500 mètres de développement, avec d'importantes populations de la phanérogame endémique *Omphalodes littoralis*.

La présence de nombreuses dépressions arrière-dunaires ("lèdes") en forêt de St Trojan avec des bas-marais alcalins bien conservés (stations de *Liparis loeselii* et *Spiranthes aestivalis*) ajoute à l'originalité de l'ensemble.

Vulnérabilité

Le site est situé au cœur d'un des pôles touristiques du littoral centre-atlantique et la surfréquentation qui en résulte, en période estivale notamment, génère localement les nuisances et dégradations liées à une pression anthropique excessive : infrastructures diverses (voies d'accès, parkings), piétinement des dunes, rudéralisation des lisières, etc.

La presque totalité du site bénéficie par ailleurs de la gestion de l'ONF : le remplacement des aulnaies arrière-dunaires par des plantations de peupliers, le boisement trop "avancé" de certaines arrière-dunes au détriment des pelouses, le privilège accordé au Pin maritime (essence à croissance rapide) plutôt qu'au Chêne vert, l'introduction d'essences "exotiques" n'appartenant pas au fonds dendrologique local, ont constitué, dans un esprit de boisement volontariste désormais obsolète, autant de pratiques contraires au maintien de certains habitats dans un état de conservation optimal.

FR5400434 - PRESQU'ILE D'ARVERT

Caractéristiques du site

Ensemble littoral, incluant :

- une vasière tidale partiellement fermée par une flèche sableuse (baie de Bonne-Anse), présentant des séquences complètes depuis les habitats de slikke et schorre jusqu'aux habitats dunaires ;
- un remarquable système dunaire fossile calcarifère (massifs de la Courbre et des Combots), présentant des séquences complètes depuis le haut de plage jusqu'aux habitats boisés : dunes embryonnaire, blanche et grise, dune boisée à Pin maritime et Chêne vert, avec localement des dépressions humides intradunales et mares à characées forestières ;
- trois ensembles de marais doux arrière-littoraux (marais de Bréjat, La Tremblade, et Saint Augustin / Arvert), dominés par des habitats prairiaux et palustres, et présentant notamment des zones tourbeuses (bas marais alcalins, tourbières basses alcalines).

Qualité et importance

L'ensemble du massif de la Presqu'île d'Arvert constitue avec sa prolongation sur l'île d'Oléron (site FR5400433) un des sites majeurs en France d'un complexe de phytocénoses caractéristiques des dunes calcarifères sous climat thermo-atlantique, dont le climax forestier est constitué par la forêt sempervirente à Pin maritime et Chêne vert (PINO PINASTRI-QUERCETUM ILICIS).

Séquences bionomiques complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt avec de nombreuses associations végétales synendémiques et beaucoup d'espèces végétales caractéristiques de ce milieu (dont la rare endémique *Linaria thymifolia*).

Des zones de marais doux arrière-littoraux avec des habitats tourbeux ajoutent à la diversité de cet ensemble à dominante forestière.

Sur le plan faunistique, ces zones de marais présentent un intérêt majeur avec notamment la présence de 2 espèces animales emblématiques des marais du littoral charentais : la Loutre et la Cistude

Vulnérabilité



Le site est soumis à une pression humaine estivale très importante, surtout sensible sur le littoral et les zones urbanisées adjacentes.

Si les dunes et la forêt résistent bien à ces pressions grâce à une gestion adaptée, d'autres habitats sont en voie de dégradation avancée. C'est le cas, par exemple, des remarquables bas-marais arrière-dunaires présents autrefois en arrière de la Baie de Bonne Anse et dont l'intérêt biologique a été ruiné par l'invasion d'une xénophyte (*Baccharis halimifolia*)

Quoiqu'en évolution, les pratiques sylvicoles se traduisent par une certaine homogénéité structurelle des habitats forestiers, globalement défavorable à la pleine expression du potentiel biologique des habitats de dunes boisées.

Très classiquement les zones de marais doux dépendent étroitement des activités agricoles et de leurs mutations passées ou en cours : diminution de l'élevage, retournement des prairies et mise en culture, intensification des pratiques, ou à l'inverse déprise agricole... Par ailleurs, les secteurs de marais adjacents aux zones habitées sont sujets à une forte pression immobilière liée à l'économie touristique, avec déjà d'importantes surfaces de zones humides remblayées et artificialisées. Outre des répercussions négatives directes sur les habitats, ces atteintes engendrent également une fragmentation des habitats de marais et l'isolement de certaines populations animales (*Cistude* d'Europe notamment).

Enfin, l'ensemble des habitats dunaires est exposé à des risques naturels d'occurrence annuelle sur des surfaces variables : les feux de forêt et surtout l'érosion marine qui fait reculer le trait de côte tout en limitant fortement les surfaces de dune blanche et grise.

FR5400435 - CHAUMES DE SECHEBEC

Caractéristiques du site

Petit ensemble de pelouses xéro-thermophiles calcicoles et fruticées associées sur plateau de calcaires jurassiques.

L'intérêt du site s'est édifié au cours des siècles précédents grâce à une activité pastorale ovine importante qui a permis la création d'un écosystème complexe tonsures/pelouses/ourlet/fourrés/forêts associés dans un équilibre dynamique.

Qualité et importance

Ensemble de faible surface, mais d'une exceptionnelle originalité dans le contexte centre-atlantique, de pelouses xérophiles calcicoles, fourrés, Genévrier et Spirée et forêt sempervirente à Chêne vert. Les tonsures thérophytiques en constituent l'aspect le plus remarquable par la présence historique de l'unique station française d'une Astéracée ibérique, l'Evax de Cavanillès.

Vulnérabilité

La disparition du pâturage ovin à la fin des années 1950 a entraîné une forte densification des pelouses vivaces au détriment des tonsures thérophytiques ainsi qu'une dynamique très agressive des fourrés à Brandes et Genévrier. Ce phénomène a provoqué une forte régression des espèces liées aux faciès ouverts de pelouses, comme par exemple l'Evax de Cavanillès dont les populations sont passées de plusieurs milliers de pieds à la fin des années 1950 à une centaine à peine en 1990, jusqu'à sa disparition dans les années 2010.

Le pillage de l'Evax par des collectionneurs est également un problème.

Les travaux de coupe de brande et d'entretien mécanique des pelouses opérés par le Conservatoire des Espaces Naturels entre 2008 et 2015 n'ont atteint que partiellement leur but sous la forme d'une restauration de milieux ouverts, mais pas de véritables pelouses. Seule la mise en place d'un pâturage ovin permettrait de retrouver des faciès de pelouses calcicoles dans un bon état de conservation.



FR5400447 - VALLEE DE LA BOUTONNE

Caractéristiques du site

Ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente) : ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture.

Qualité et importance

Ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

Vulnérabilité

Comme tous les écosystèmes aquatiques de plaine, le réseau hydrographique de la Boutonne est particulièrement sensible aux différentes menaces susceptibles d'altérer la qualité physico-chimique de ses eaux auxquelles de nombreuses espèces remarquables sont étroitement associées :

- soit directes : par pollution localisée (effluents domestiques ou agricoles en provenance de villages non équipés de stations d'épuration) ou diffuse (eutrophisation provoquée par les intrants agricoles en provenance du bassin versant); par modification du régime hydraulique et thermique (impact des prélèvements pour l'irrigation sur les débits d'étiage et les températures maximales).
- soit indirectes : par artificialisation des milieux riverains (disparition de la ripisylve, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières) ou du bassin versant dans son entier (intensification agricole).

FR5400450 - MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY

Caractéristiques du site

Le plus vaste ensemble forestier régional, comprenant 7 noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives). Forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques : chênaie pubescente essentiellement dans les bois privés gérés en taillis mais également futaie de hêtre dans les deux forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay.

Qualité et importance

Remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe).

Outre son intérêt phytocénotique, le site héberge également des espèces menacées dont la dépendance vis à vis de la futaie de hêtre est plus ou moins forte : invertébrés et chiroptères notamment.

Par ailleurs, une grande partie des espaces boisés du site consiste en chênaie pubescente traitée en taillis au sein de laquelle subsistent des pelouses et des ourlets calcicoles thermophiles de surface réduite mais d'une grande signification biogéographique par la présence d'un très riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne ou sud-européenne dont plusieurs possèdent sur le site leur limite de répartition absolue vers le nord ; ces pelouses et ourlets hébergent en outre une des rares localités du Sénéçon du Rouergue, Astéracée endémique française connue de quelques rares autres localités des "causses" du Lot.



Vulnérabilité

Située aux confins de son aire d'indigénat, la hêtraie de Chizé est très sensible aux variations climatiques ; le hêtre y connaît ainsi depuis quelques années des problèmes de dépérissement important (stress hydrique dû à des déficits pluviométriques successifs). La recherche d'essences de remplacement, après exploitation des hêtres malades, entraînerait une banalisation de l'habitat, voire dans le cas d'un enrésinement, sa disparition pure et simple.

Par ailleurs la conduite actuelle des peuplements en futaie équienne régulière avec des méthodes de sylviculture moderne ne permet vraisemblablement pas à la forêt de jouer pleinement son rôle d'habitat vis vis d'espèces menacées, liées le plus souvent à des faciès de futaie irrégulière et âgée avec de nombreux arbres sénescents ou morts (chauves-souris sylvoles, invertébrés aux larves saproxylophages etc...).

Les bois privés sont soumis quant à eux aux aléas d'une éventuelle volonté de "rentabilisation" de la part de leurs propriétaires : des enrésinements plus ou moins importants (*Pinus nigra* s.l. et *Pinus sylvestris*) ont déjà eu lieu ou sont en cours dans tous les noyaux non domaniaux, menaçant plus ou moins fortement selon les densités utilisées la qualité botanique des phytocénoses spontanées.

Enfin, les très riches ourlets qui se développent le long des nombreuses routes et voies carrossables sillonnant les boisements restent sous la dépendance étroite des modalités de gestion de ces espaces linéaires par les différents organismes gestionnaires : date et périodicité des interventions, matériel utilisé, etc.

FR5400465 - LANDES DE CADEUIL

Caractéristiques du site

Le site est une mosaïque de landes calcifuges atlantiques, de bois clairs à Chêne tauzin et de prairies maigres sur sables et argiles du Cénomanien. Sur sa bordure ouest, des aulnaies font la transition avec les prairies hygrophiles subhalophiles de la lisière orientale du Marais de Brouage, important marais arrière-littoral également désigné comme Site d'Intérêt Communautaire.

La présence d'anciennes sablières inondées reconquises par diverses communautés végétales et animales des systèmes méso-oligotrophes constitue un intéressant élément de biodiversité du site.

Qualité et importance

Un des grands sites de landes calcifuges - et habitats associés - régionaux.

Intérêt phytocénotique et floristique des divers types de landes en fonction de la nature des sols et de leur hydromorphie, de la végétation amphibie sur substrat minéral ou organique des anciennes sablières inondées à recolonisation végétale spontanée (importante station de *Lycopodiella inundata*), de certaines prairies hygrophiles oligotrophes (uniques stations atlantiques de *Iris sibirica*) et de la chênaie à Chêne tauzin.

Par ailleurs, divers autres habitats interstitiels, quoique non menacés, présentent également un fort intérêt à la fois pour la cohésion fonctionnelle du site ou au titre de leurs potentialités propres : prairies calcifuges oligotrophes, chênaie pédonculée mésotrophe, etc.

Le site possède également une grande valeur faunistique par la présence de vertébrés menacés tels que la Loutre et la Cistude ou d'invertébrés parmi lesquels le coléoptère *Rosalia alpina* (espèce prioritaire), la libellule *Calopteryx haemorrhoidalis* (espèce rare en Europe) ou le mollusque *Vertigo moulinsiana*.

Le site offre par ailleurs des contacts écosystémiques originaux sur sa façade ouest avec les prairies hygrophiles subhalophiles du site FR5400431, avec lequel ont lieu également des échanges faunistiques importants (Loutre, Cistude).



Vulnérabilité

Depuis plusieurs décennies, le site de Cadeuil fait l'objet d'une exploitation industrielle des gisements de sables cénomaniens sur une partie importante de sa surface, notamment sur la moitié est (à l'est de la D733).

Cette extraction de gravier et de sable est la plus forte menace qui pèse sur le site Natura 2000 et sa périphérie : destruction directe d'habitats naturels, conséquences indirectes graves, potentielles ou avérées, sur l'abaissement des nappes phréatiques, le réchauffement de l'eau souterraine, les risques de pollution accidentelle, la perte de la ressource en eau par évaporation. Ainsi l'expression des habitats naturels d'intérêt communautaire est menacée tout comme les espèces qu'ils hébergent, en particulier le rare et endémique Iris de Sibérie dont les populations sont directement menacées par le rabattement de nappe.

Des projets importants d'extension et/ou d'ouverture de nouvelles carrières dans ou à proximité du site continuent à l'impacter fortement, y compris dans la moitié ouest jusqu'ici relativement épargnée.

Si les anciennes exploitations ont pu être reconquises par une végétation intéressante structurant des habitats - notamment aquatiques et amphibies - d'un grand intérêt, il en va tout autrement pour les exploitations abandonnées plus récemment reconverties systématiquement en "bases de loisirs" avec une artificialisation forte des milieux.

FR5400469 - PERTUIS CHARENTAIS

Caractéristiques du site

Site marin prenant en compte une partie du plateau continental et des eaux néritiques littorales, limité au large par l'isobathe -50 m s'étendant au large des côtes de Vendée et de Charente-Maritime. Il constitue un des deux sous-ensembles du système Pertuis-Gironde, entité écologique majeure à l'échelle du golfe de Gascogne. Ce site rassemble plusieurs caractéristiques écologiques qui en font l'originalité et en expliquent l'intérêt biologique : eaux de faible profondeur en ambiance climatique subméditerranéenne, agitées par d'importants courants de marée, enrichies par les apports nutritifs de quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et sous l'influence de celui de la Gironde.

Le site présente des recouvrements d'habitats : L'habitat "Grandes criques et baies peu profondes", représentant 13,28 % de la surface du site, inclut 23,14 % de "bancs de sable à faible couverture permanente d'eau de mer", 2,94 % de "replats boueux ou sableux exondés à marée basse et 16,8 % de récifs.

Qualité et importance

Parmi les éléments remarquables en termes de fonctionnement de l'écosystème des Pertuis, l'influence du panache de la Gironde, des quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et la présence récurrente de zones de forte concentration phytoplanctonique font de ce site une zone remarquable par la qualité du milieu marin et sa forte productivité biologique.

Le site abrite une mosaïque d'habitats naturels remarquables en qualité et en surface comme les bancs de sables situés dans la partie nord du Pertuis Breton ou encore au large des îles de Ré et d'Oléron, les aplombs au niveau des fosses, les parties externes des estuaires, les bancs d'Hermelles au sud de l'île de Ré et au nord de l'île d'Oléron, les bancs d'huîtres plates et de moules, les herbiers à zostères (*Zostera marina* et *Zostera noltii*), les baies du Pertuis Breton et du Pertuis d'Antioche. Ces dernières sont caractérisées par une grande richesse biologique et permettent, de par leur structure géomorphologique, l'entrée et le renouvellement des eaux marines. La zone littorale est caractérisée par des falaises calcaires abritant une faune originale sur une grande partie du linéaire côtier, des estrans sableux ou des vasières intertidales sur les bordures des îles de Ré et d'Oléron et au sud de La Rochelle, et des salicorniaies sur de petits secteurs de l'île d'Oléron.



Parmi ces habitats, certains sont visés par la convention OSPAR comme les bancs de *Modiolus modiolus*, les bancs intertidaux de *Mytilus mytilus edulis* sur sédiments mixtes et sableux, les récifs de *Sabularia spinulosa* et les colonies de Pénatules et de mégafaune fousseuse.

L'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), espèce menacée d'extinction, ne se reproduit qu'en France à l'heure actuelle au niveau du bassin de la Gironde. Il passe la majeure partie de sa vie en mer et fréquente les Pertuis Charentais jusqu'à la cote - 60 m comme voie migratoire obligatoire, zone de stationnement et zone d'alimentation avant de retourner dans l'estuaire de la Gironde. La faune benthique qui se développe sur les fonds sableux et vaseux de ce secteur constitue la base de son régime alimentaire. Les données anciennes mettent en évidence une zone de concentration de l'Esturgeon d'Europe entre les îles de Ré et d'Oléron et l'isobathe - 60 m jusqu'au plateau de Rochebonne et les données récentes, moins nombreuses, montrent que l'espèce fréquente aussi bien la zone côtière des Pertuis que le large. Dans sa configuration actuelle, le site des Pertuis Charentais a donc une responsabilité mondiale majeure vis-à-vis de la conservation de cette espèce.

Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) fréquente régulièrement l'ensemble du secteur qu'il utilise comme zone d'alimentation. Toutefois, le périmètre actuel est à proximité d'une zone de fréquentation importante pour cette espèce qui se situe au delà de l'isobathe - 50 m, au large de l'île d'Oléron.

Concernant le Marsouin commun, *Phocoena phocoena*, on observe depuis une dizaine d'années un retour progressif de l'espèce au large des côtes françaises. La zone située entre les cotes - 20 et - 50 m présente de très bonnes conditions trophiques pour ce cétacé à l'échelle de la façade atlantique.

Cette zone constitue, par ailleurs, un couloir migratoire pour les autres espèces de poissons amphihalins : Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), Grande Alose (*Alosa alosa*), Alose feinte (*Alosa fallax*), Saumon atlantique (*Salmo salar*), Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*).

Vulnérabilité

Sur ce site localisé à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu marin, les facteurs d'altération potentielle sont nombreux et d'origines diverses :

- pollutions marines par les micro ou macro-polluants dont les hydrocarbures : déversements accidentels et volontaires (rejet des huiles de vidange et résidus de fuel) ;
- pollutions ponctuelles ou diffuses des eaux côtières : micro-polluants organiques, insecticides organochlorés, cadmium, déchets plastiques, eaux usées domestiques (du fait de fortes variations saisonnières des populations de certaines communes littorales) ;
- surexploitation des eaux par les industries aquacoles ;
- dégradation physique des fonds par extraction des granulats, clapage, chalutage et dragage ;
- navigations professionnelle et de loisir provoquant potentiellement des collisions accidentelles ;
- méthodes de pêches dommageables pour certaines espèces.

FR5400471 - CARRIERES DE SAINT-SAVINIEN

Caractéristiques du site

Réseau de salles et de galeries de 6 anciennes carrières souterraines.

Qualité et importance

Un des sites régionaux majeurs pour l'hivernage des chiroptères (1400-1600 individus appartenant à 18 espèces).

Site en relation avec 3 autres sites Natura 2000 : Carrières de Fief-de-Foye (FR5402002), Carrière de l'Enfer (FR5402001), Carrière de Bellevue (FR5402003) et Grotte de Rancogne (FR540407)



Vulnérabilité

Visites occasionnelles perturbant les colonies de chauves-souris (feux, bruits, dérangements divers).

FR5400472 - MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN

Caractéristiques du site

Vallée inondable du fleuve Charente et d'un de ses principaux affluents - la Seugne : système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires. Ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème - forêt alluviale, prairies inondables, milieux aquatiques de divers types - auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares, ligne de coteaux calcaires portant des pelouses sèches.

Vallée du Coran (affluent de rive droite) : présence du Vison d'Europe.

Qualité et importance

Site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphylle, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc.

Très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : présence de la Loutre et du Vison, de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, etc.

Une mention particulière doit être faite pour les prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles inondables - habitat ne figurant pas à l'Annexe I bien que très menacé dans les plaines atlantiques - dont des superficies significatives subsistent sur le site et qui constituent l'habitat exclusif ou préférentiel de plusieurs espèces menacées : Cuivré des marais, Gratiole officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc.

Sur le plan floristique et phytocénotique, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole - et les bas-marais alcalins associés - de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et micro-falaises d'adspection sud situés en bordure du lit majeur de la Charente.

La présence d'Angelica heterocarpa en limite ouest du site reste très anecdotique, l'essentiel des populations de cette espèce prioritaire se trouvant en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce".

Vulnérabilité

Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles).

D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (*Frangula alnus*) et le Saule roux (*Salix atrocinerea*).



FR5400473 - VALLEE DE L'ANTENNE

Caractéristiques du site

Le site prend en compte l'ensemble du lit majeur de l'Antenne et intègre les habitats caractéristiques d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé : petite rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, ripisylve spatialement étendue (aulnaie-frênaie) alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières et des magnocariçaies. Des plantations de peuliers et quelques prairies inondables complètent l'ensemble.

Au sud de Saint-Sulpice une petite portion du plateau dominant la vallée a également été intégrée en raison de la présence de pelouses sèches (importance pour les orchidées) et de carrières souterraines abandonnées (colonies de chiroptères).

Au nord de Prignac, les lits mineurs de l'Antenne et de ses principaux affluents, jusqu'à leur source ont été intégrés quoique leur état de conservation dans ce secteur soit souvent défavorable (rivières longtemps à sec en saison estivale).

Qualité et importance

Intérêt écosystémique : un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces encore importantes couvertes par l'aulnaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, une petite rivière aux eaux de bonne qualité.

Intérêt faunistique très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu.

Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction.

Enfin, les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent une petite population d'Orchis fragrans, Orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, Biscutella guillonii.

Vulnérabilité

Comme dans le cas de tous les milieux alluviaux, les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique entraînant la dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, la réduction de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations, la diminution des prairies naturelles inondables par des cultures, l'augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible (mammifères, notamment).

En ce qui concerne les carrières souterraines, les dérangements occasionnés par des visites répétées des secteurs les plus sensibles ou à des moments-clefs du cycle des chauves-souris, constituent les menaces les plus fortes.

FR5402003 - CARRIERES DE BELLEVUE

Caractéristiques du site

Zone souterraine de vaste superficie (ancienne carrière d'extraction de calcaire) dont l'ouverture donne directement sur la vallée de la Seugne.

Qualité et importance



Site important pour l'hibernation des rhinolophes (Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe, notamment) ainsi que pour le transit du Minioptère de Schreibers.

Site en relation avec 4 autres sites Natura 2000 : Carrières de Fief-de-Foye (FR5402002), Carrière de l'Enfer (FR5402001), Carrière de Saint-Savinien (FR5400471) et Grotte de Rancogne (FR540407)

Vulnérabilité

Dernière zone non exploitée des vastes carrières de Jonzac (zone d'Hurtebise). Les autres cavités ont été aménagées en station thermale.

FR5402008 - HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS

Caractéristiques du site

Vaste complexe alluvial du bassin amont de la rivière Seugne, incluant le chevelu de ses principaux affluents.

Qualité et importance

Rivières mésotrophes à nombreux bras, délimitant des îles peu accessibles à l'homme, bordées de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène, où l'impact humain est négligeable. Un des plus importants sites pour le Vison d'Europe dans la région : présence continue depuis plus de cinquante ans, une vingtaine de mentions au cours de ces deux dernières années.

Vulnérabilité

Intensification agricole, transformation des prairies naturelles humides, transformation des prairies naturelles en peupleraies, arasement de la végétation rivulaire, diminution critique du débit en période estivale.

FR5402009 - VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (SO-LOIRE, BOEME, ECHELLE)

Caractéristiques du site

Fleuve soumis à des crues chroniques importantes, au lit majeur occupé par un paysage ouvert ou bocager. Milieux palustres des vallées inondables bien développés (prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaias, forêts alluviales...).

Qualité et importance

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. De plus, le site, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents – la Soloire, la Boème, l'Échelle - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de l'Échelle est une petite rivière encaissée dans un paysage de collines encore fortement boisées. Dans le fond de la vallée, la rivière est bordée d'un linéaire continu de ripisylve à Aulne et Frêne surmontant des peuplements denses de hautes herbes rivulaires en arrière desquelles s'étendent des prairies plus ou moins humides alternant avec des cultures. Sur les flancs de la vallée, l'affleurement du substratum calcaire a permis la genèse de grottes souterraines qui s'ouvrent çà et là au sein de la couverture boisée. La vallée de la Boème s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique et floristique. Les divers groupements végétaux du site sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés même comme prioritaires (forêt alluviale à



Aulne et Frêne, Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris etc.) et confèrent au secteur un intérêt communautaire. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été inventoriées sur le site en raison notamment de sa très grande valeur faunistique (33 espèces animales menacées).

Intérêt phytocénotique et floristique exceptionnel des pelouses xéro-thermophiles situées à l'ouest de Soubérac qui abritent des populations importantes des 2 endémiques *Bellis pappulosa* et *Arenaria controversa* au sein de groupements végétaux eux-mêmes très originaux (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae* var. à *Bellis pappulosa* et *Lino collini-Arenarietum controversae*). Grand intérêt botanique également de la tillaie-acéraie sur éboulis calcaires fixés du Bois des Fosses qui abrite une station très disjointe de la Brassicacée montagnarde *Cardamine heptaphylla* et se trouve en contact phytocénotique original avec des peuplements purs de Chêne vert sur le rebord du plateau.

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents. Par ailleurs, la cladaie-phragmitaie du Marais de Gensac qui représente un des exemples les plus vastes et les plus typiques de roselière turficole sur le plan régional, héberge les communautés animales remarquables inféodées à ce type de milieu (amphibiens, notamment). La vallée de l'Echelle abrite également plusieurs stations d'Aconit napel (*Aconitum napellus* subsp. *napellus*), espèce à affinité montagnarde, très rare en contexte atlantique.

Vulnérabilité

Pollution des eaux, banalisation des paysages, assèchement des zones humides du lit majeur, transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures, généralisation de la populiculture, niveau d'étiage critique...

Développement urbanisation, infrastructures routières.

FR5402001 - CARRIERE DE L'ENFER

Caractéristiques du site

Ancienne carrière souterraine surplombée par des terres agricoles servant de site de reproduction à plusieurs espèces de chauves-souris.

Le site intègre le corridor de déplacement des animaux vers les terrains de chasse. Ce corridor se compose de prairies bocagères, puis de boisements.

Qualité et importance

Site majeur pour le Murin à oreilles échancrées en période de reproduction (20% de la population nationale connue) et pour deux espèces en limite d'aire : le Minioptère de Schreibers et le Rhinolophe euryale. Colonie significative de Grand rhinolophe.

Site en relation avec 3 autres sites Natura 2000 : Carrières de Saint-Savinien, Carrière de Bellevue et carrière de Fief-de-Foye.

Vulnérabilité

Vulnérabilité forte à très forte au niveau de la cavité souterraine où les essaims de reproduction des chauves-souris sont facilement accessibles et sont régulièrement l'objet d'actes de vandalisme.



FR5402002 - CARRIERE DE FIEF DE FOYE

Caractéristiques du site

Anciennes carrières souterraines surplombées par une ancienne décharge, quelques boisements et fruticées, des prairies naturelles et des cultures intensives.

Qualité et importance

Site à très fortes potentialités chiroptérologiques mais présentant une forte fréquentation humaine et faisant régulièrement l'objet d'actes de vandalisme (tir sur colonie de reproduction, feu sous les essaims etc.). Présence significative d'espèces importantes.

Localisation du site à mi-distance entre les sites NATURA 2000 des Carrières de St Savinien et de la Carrière de l'Enfer : aspect fonctionnel de réseau de transit à minima entre ces deux sites.

Site en relation avec 4 autres sites Natura 2000 : Carrières de Fief-de-Foye (FR5402002), Carrière de l'Enfer (FR5402001), Carrière de Bellevue (FR5402003) et Grotte de Rancogne (FR540407)

Vulnérabilité

Dernière cavité d'un réseau autrefois important de carrières souterraines dont l'essentiel a été comblé (décharge, remblai).

Surfréquentation chronique et décharge sauvage.



ANNEXE 8 : SITES NATURA 2000 PRESENTANT UN LIEN FONCTIONNEL FORT AVEC L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code	Nom	Natura 2000	Surface (ha)	Surface sur BV SAGE	Surface sur BV SAGE	Pressions										
							Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	Marais salants, Prés salés, steppes salées	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	Dunes, Plages de sables, Machair	Mer, bras de mer	Part de milieux aquatiques et humides sur la zone		
FR5412026	Pertuis charentais - Rochebonne	ZPS	817824	21094,8	3%	Pollution des eaux, développement de l'éolien		2%							98%	100%
FR5400469	Pertuis Charentais	ZSC	455229,0	20992,0	5%	Altération des milieux (pollutions, surexploitation des eaux aquacoles, dégradation des fonds, mauvaises méthodes de pêches)		4%							96%	100%
FR5410013	Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort	ZPS	13580	10358,4	76%	Disparition des prairies naturelles humides au profit de cultures céréalières réalisées après drainage, Artificialisation	65%	27%	3%		2%					97%
FR5400429	Marais de Rochefort	ZSC	13580,1	10358,1	76%	Disparition des prairies humides, remodelages du relief parcellaire, dégradation de la qualité de l'eau + artificialisation, création d'infrastructures linéaire	65%	27%	3%	0%	2%	0%				97%
FR5400432	Marais de la Seudre	ZSC	13975,7	1137,4	8%	Intensification de l'usage du milieu, déprise agricole	32%	37%	1%	18%				4%		92%
FR5400431	Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)	ZSC	26094,7	24680,7	95%	Aquaculture et endiguement des prés salés intensif, disparition des prairies, dégradation de l'eau + artificialisation altère les milieux et espèces	30%	36%	4%	4%				17%		91%
FR5400430	Vallée de la Charente (basse vallée)	ZSC	10703,7	9136,1	85%	Intensification, déprise, mutation agricole des prairies, disparition de l'élevage, menaces liées à l'urbanisation (création d'infrastructure), évènement climatique affecte les lignes côtières	58%	25%	2%	1%	2%	0%				88%
FR5412020	Marais de la Seudre et sud Oléron	ZPS	13983	1135,11	8%	Intensification dans l'usage des milieux et déprise agricole	30%	45%		5%		2%	4%			86%
FR5410028	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	ZPS	26095	24680,8	95%	Formes intensives d'aquaculture et endiguements de prés salés. Evolutions des prairies agricoles, EEE, artificialisation du régime hydraulique	40%	20%		10%	5%		10%			85%
FR5412025	Estuaire et basse vallée de la Charente	ZPS	10703	9135,67	85%	Evolutions agricoles	35%	15%		2%	2%					54%
FR5412005	Vallée de la Charente moyenne et Seignes	ZPS	7092	7092,4	100%	Evolutions des prairies agricoles, culture du peuplier, pompage agricoles et dégradation de la qualité de l'eau	40%				7%					47%
FR5400408	Vallée de la Tardoire	ZSC	3143,5	3143,5	100%	Sur fréquentation du site, qualité de l'eau menace les espèces, maintien des tissus interstitiels peu intensifiés	40%		4%							44%
FR5400472	Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran	ZSC	7092,5	7092,5	100%	Intensification agricole, transformation des prairies en cultures, altération des dynamiques fluviales (écrêtement des crues), dégradation de la qualité de l'eau et des nappes (pompage agricole), déprise agricole affectant les milieux	18%		3%							21%
FR5412006	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	ZPS	4010	4010,4	100%	Evolutions des prairies agricoles, culture du peuplier et dégradation de la qualité de l'eau	15%		2%		2%					19%
FR5400433	Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron	ZSC	2898,5	2896,3	100%	Sur fréquentation du site (nuisance, dégradation, pressions anthropiques, piétinements des dunes, pratiques forestières contraires au maintien de certains habitats)							17%			17%
FR5402001	Carrière de l'Enfer	ZSC	41,0	19,9	48%	Chauves-souris très impactées par le dérangement et le vandalisme des cavités souterraines accessibles facilement	17%									17%



Code	Nom	Natura 2000	Surface (ha)	Surface sur BV SAGE	Surface sur BV SAGE	Pressions	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	Marais salants, Prés salés, steppes salées	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	Dunes, Plages de sables, Machair	Mer, bras de mer	Part de milieux aquatiques et humides sur la zone
FR5400413	Vallées calcaires péri-angoumoises	ZSC	1650,0	1650,0	100%	Intensification agricole, menace due à l'agglomération (création ou extension de zones industrielles, utilisation du site en zone récréative)	14%		1%		1%			16%
FR5400422	Landes de Touverac - Saint-Vallier	ZSC	2218,6	1125,0	51%	Altération du site (vieillessement des landes, artificialisation des chênaies, dégradation de la qualité des cours d'eau, ablation de la lande, extension des carrières, introduction d'espèces)	9%		3%		3%			15%
FR5400473	Vallée de l'Antenne	ZSC	1206,1	1206,1	100%	Milieux alluviaux altérés par l'homme (dégradation de la qualité de l'eau, intensification des cultures et bois, mais, augmentation de la fréquentation du site) dérangement occasionnel des chauves-souris dans les carrières souterraines	1%		10%					11%
FR5400417	Vallée du Né et ses principaux affluents	ZSC	4621,5	4621,5	100%	Altération de la qualité de l'eau, changements d'affectation des prairies humides, extension des céréali-cultures et diminution du débit (été)	8%		2%					10%
FR5400410	Les Chaumes Boissières et côteaux de Château-neuf-sur-Charente	ZSC	624,0	624,0	100%	Disparition des pâturages et dégradation des habitats (motos tout terrain)	6%		1%					7%
FR5402008	Haute vallée de la Seugne en amont de ponts et affluents	ZSC	4333,5	4333,5	100%	Intensification agricole, transformation des prairies humides, arasement de la végétation rivulaire, diminution critique du débit (estival)	3%		1%					4%
FR5400411	Chaumes du Vignac et de Clérignac	ZSC	103,0	103,0	100%	Menaces du site par le vandalisme et les motos tout terrain	2%		1%					3%
FR5402009	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)	ZSC	5362,9	5362,9	100%	Pollution des eaux, assèchement des zones humides, transformation des prairies en cultures, développement urbains, banalisation du paysage			2%		1%			3%
FR5400420	Côteaux du Montmorélien	ZSC	322,1	22,1	7%	Altération des pelouses calcicoles par motos tout terrain, disparition des pâturages (évolutions trop rapides ou plantations),	1%				1%			2%
FR5400465	Landes de Cadeuil	ZSC	574,6	574,6	100%	Exploitation industrielle importante des gisements de sables, nouveaux projets d'extensions sur des sites épargnés impactant fortement le site, carrières abandonnées reconvertie en bases de loisirs avec forte artificialisation des milieux			1%		1%			2%



ANNEXE 9 : ARTICULATION ENTRE LE SAGE ET LES OBJECTIFS DES DOCOB DES SITES NATURA 2000

NB : L'articulation a été réalisée sur les 26 sites présentant un lien fonctionnel fort avec l'eau et les milieux aquatiques et humides. Seuls les objectifs dont DOCOB sont disponibles ont été analysés.

ZPS FR5410013 : ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT / ZSC FR5400429 : MARAIS DE ROCHEFORT

Enjeux	Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
Prairies naturelles humides et qualité de l'eau du marais	Volet 1 - Soutien aux modes de gestion agricoles favorables au maintien de la biodiversité et à la qualité de l'eau	1. Mettre en place un dispositif agri-environnemental pour le maintien des prairies permanentes de marais 2. Soutenir l'activité d'élevage en zones humides 3. Mettre en place des dispositifs enherbés en marais dans l'objectif de favoriser la biodiversité en marais 4. Mettre en place des lagunes extensives à la sortie des réseaux de drainage 5. Suivre l'évolution des exploitations agricoles sur le site	Le SAGE participe à l'amélioration de la qualité de l'eau au niveau : - des marais (C35) - des zones humides (objectif 7) - des berges (B21) Plusieurs dispositions concernent l'agriculture via l'objectif 18 (D71 à D73)
Etat du réseau hydraulique et lutte contre les espèces envahissantes	Volet 2 - Entretien le réseau de canaux et fossés et favoriser la bonne circulation de l'eau	1. Entretien le réseau hydraulique de marais selon des préconisations environnementales 2. Contribuer à la lutte contre les ragondins à l'échelle du marais de Rochefort 3. Contribuer à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes Suivre la qualité du réseau hydraulique 4. Aménager les berges de fossés afin de restaurer les végétations rivulaires	Le SAGE a pour objectifs de protéger le réseau hydrographique des marais (Objectif 8) et de lutter contre les espèces invasives (C30)
Maintien des habitats littoraux	Volet 3 - Maintenir les habitats littoraux dans un bon état de conservation.	1. Améliorer les potentialités biologiques des vasières de la Baie d'Yves 2. Entretien les marais conchylicoles selon des préconisations environnementales 3. Conserver les milieux dunaires	Le SAGE protège les habitats littoraux via les objectifs 7, 8,9 et 11
Préservation des fonctions assurées par les habitats naturels du marais intérieur	Volet 4 - Maintien et amélioration des fonctions biologiques du marais bocager, des roselières, des mégaphorbiaies, des mares et plans d'eau temporaire, des boisements humides et des levées boisées.	1. Accompagner les mesures d'entretien et de reconstitution du maillage bocager de marais. 2. Favoriser une gestion environnementale des mégaphorbiaies et roselières 3. Restaurer et entretenir les pelouses calcaires 4. Coordonner les opérations de maîtrise foncière et d'usage à des fins de gestion conservatoire 5. Elaborer des préconisations de gestion des plans d'eau à vocation cynégétique dans l'objectif de favoriser l'avifaune nicheuse	Le SAGE a pour objectif de maintenir et de restaurer les milieux aquatiques et humides (objectifs 7 à 10)
Assurer le maintien des espèces animales à forte valeur patrimoniale	Volet 5 - Améliorer les connaissances et mettre en place des mesures de préservation des espèces animales	1. Prendre en compte la fragmentation des habitats de la Loutre et du Vison d'Europe 2. Améliorer la connaissance et la protection des Chauve-souris et de leurs habitats 3. Réaliser des aménagements hydrauliques en faveur de l'avifaune 4. Favoriser la préservation des colonies d'ardéidés nicheurs par une gestion adaptée des boisements 5. Suivre et gérer les sites de reproduction de la Guifette noire 6. Soutenir le programme de sauvegarde du Busard cendré 7. Mettre en place un observatoire de l'évolution de l'avifaune en marais de Rochefort	La disposition C30 vise à préserver les espèces visées par les dispositifs Natura 2000 La disposition C34 souhaite mettre en place des dérivations de surface franchissable les espèces piscicoles Le SAGE souhaite aménager des dispositifs de franchissement en adéquation avec les espèces cibles (C32)
Coordonner les interventions de gestion sur l'ensemble du site	Volet 6 - Mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs	1. Coordonner la mise en œuvre des actions 2. Mettre en cohérence le périmètre du site Natura 2000 3. Sensibiliser le public à l'intérêt environnemental du site 4. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	Non concerné

ZPS FR5412020 : MARAIS DE LA SEUDRE ET SUD OLERON / ZSC FR5400432 : MARAIS DE LA SEUDRE

Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Articulation avec le SAGE Charente
OG1 - Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Op1 - Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	La disposition C30 consiste à préserver les espèces visées par les dispositifs Natura 2000
	Op2 - Soutenir ou développer des pratiques agricoles, aquacoles et conchylicoles favorisant la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles	La disposition E62 concourt à développer des pratiques agricoles en adéquation avec la conservation des habitats naturels L'objectif 18 du SAGE (E71 à E73) participe également à cet objectif
	Op3 - Préserver, restaurer et gérer les micro-milieux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles	La disposition C29 vise à mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau La disposition B19 souhaite également intégrer les espaces boisés et valoriser leur rôle régulateur dans les programmes d'action
	Op4 - Encourager une gestion des boisements favorable à la biodiversité	?
	Op5 - Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité	?
	Op1 - Participer à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau	L'orientation F participe dans son ensemble à cet objectif



Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Articulation avec le SAGE Charente
OG2 - Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème	Op2 - Favoriser la restauration des marais abandonnés et/ou inexploités par l'activité agricole, aquacole et conchylicole tout en gardant une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité	Les dispositions C26, C30 et C32 participe à la restauration des marais et de leur fonctionnalité
	Op3 - Favoriser la restauration des fonctionnalités du réseau hydraulique	La disposition 30 a pour objet de restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
	Op4 - Participer à l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques doux	L'orientation C du SAGE vise à la gestion des milieux aquatiques dont les milieux aquatiques d'eaux douces
	Op1 - Proposer une gestion des niveaux d'eau compatibles avec les enjeux faunistiques	Le SAGE est en adéquation avec cet objectif grâce à la définition des DMB (E53)
OG3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire	Op2 - Créer ou restaurer des corridors écologiques	Le SAGE souhaite engager la restauration des corridors (C26, C30 et C32) La disposition C32 vise à restaurer la continuité écologique
	Op3 - Favoriser la libre circulation des espèces	La libre circulation des espèces est favorisée grâce à la restauration des continuités écologiques (C32)
	Op4 - Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales	Le maintien et la restauration des milieux aquatiques et humides prévus par le SAGE participe à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales
	Op5 - Contribuer à limiter le dérangement des espèces d'oiseaux en période de nidification	Non concerné
	Op1 - Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès des acteurs locaux, des habitants et du grand public.	Ces objectifs sont du ressort du site. L'objectif 2 du SAGE a toutefois pour objet la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin
Op2 - Mettre en place une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation		
Op3 - Informer les usagers et les propriétaires sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site		
Op4 - Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, des règles sanitaires et des activités socio-économiques en place		
Op5 - Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs		
Op6 - Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités socio-économiques.		
Op7 - Accompagner les projets collectifs de préservation et de valorisation du patrimoine naturel émanant d'acteurs locaux.		
Op8 - Assurer une veille environnementale et accompagner la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire		
OG5 - Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB	Op1 - Améliorer la connaissance des milieux et espèces	Non concerné
	Op2 - Suivre l'évolution du site	
	Op3 - Evaluer les résultats des actions mises en œuvre	
	Op4 - Mettre en oeuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs	
	Op5 - Restituer les résultats	

ZPS FR5410028 : MARAIS DE BROUAGE, ILE D'OLERON / ZSC FR5400431 : MARAIS DE BROUAGE (ET MARAIS NORD D'OLERON)

Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Articulation avec le SAGE Charente
OG1 - Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Op1 - Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial	Non concerné, toutefois la disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'actions intègrent les espaces prairiaux et valorisent leur rôle régulateur dans les programmes d'actions
	Op2 - Préserver, restaurer et gérer le complexe estuarien et salé	L'orientation C du SAGE a pour objectif d'aménager et gérer les milieux aquatiques en préservant et restaurant les zones humides et le réseau hydrographique, notamment disposition C35 dont l'intitulé est de respecter les principes de gestion de l'estuaire de la Charente
	Op3 - Préserver, restaurer et gérer les habitats dunaires et littoraux	La disposition C35 du SAGE participe à la protection des habitats du littoral
	Op4 - Préserver, restaurer et gérer les habitats forestiers	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
	Op5 - Préserver les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la maîtrise foncière et d'usage	La disposition C30 du SAGE consiste à préserver les espèces visées par les dispositifs Natura 2000
OG2 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune	Op1 - Maintenir et améliorer la capacité d'accueil du site Natura 2000 pour les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants	Le maintien et la restauration des milieux aquatiques et humides prévus par le SAGE participe à l'amélioration des potentialités d'accueil pour les espèces animales, dont les oiseaux
	Op2 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune	
	Op3 - Maintenir et améliorer l'état des roselières existantes et créer de nouvelles roselières favorisant la nidification et les haltes migratoires de l'avifaune d'intérêt communautaire	
	Op4 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des bassins et des plans d'eau pour l'avifaune	
	Op5 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des dunes et du littoral pour l'avifaune	
	Op6 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des boisements pour l'avifaune	
	Op7 - Limiter les facteurs de mortalité et le dérangement de l'avifaune notamment en période de nidification	
	Op1 - Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire	Le maintien et la restauration des milieux aquatiques et humides prévus par le SAGE participe à l'amélioration des potentialités d'accueil pour les espèces animales, dont les espèces d'intérêt communautaire



Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Articulation avec le SAGE Charente
OG3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats	Op2 - Créer ou restaurer des corridors écologiques	Le SAGE souhaite engager la restauration des corridors (C26, C30 et C32) La disposition C32 vise à restaurer la continuité écologique
	Op3 - Restaurer ou maintenir les populations de mustélidés d'intérêt communautaire	SAGE concerné indirectement
	Op4 - Encourager une gestion des boisements favorable à la biodiversité	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
OG4 - Maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème	Op1 - Contribuer à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau douce et salée	L'orientation E contribue à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau. L'orientation F contribue à l'amélioration de la gestion qualitative de la ressource en eau
	Op2 - Restaurer et améliorer les fonctionnalités du réseau hydraulique	L'objectif 9 du SAGE (C30 à C32) vise à restaurer le réseau hydrographique
	Op3 - Préserver, restaurer et gérer le complexe aquatique et les végétations associées	L'objectif 8 du SAGE (C27 à C29) vise à protéger le réseau hydrographique et la végétation associée (C29)
OG5 - Harmoniser l'utilisation du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité	Op1 - Informer et sensibiliser les acteurs, les habitants et le grand public au caractère remarquable du site	Non concerné L'objectif 2 du SAGE a toutefois pour objet la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin
	Op2 - Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public, des professionnels et des élus.	
	Op3 - Mettre en place un partenariat avec les services de l'Etat pour une meilleure application de la réglementation	
	Op4 - Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site	
	Op5 - Accompagner le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et des activités socio-économiques en place	
	Op6 - Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs	
	Op7 - Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	
OG6 - Améliorer la connaissance des enjeux biologiques, évaluer les résultats par un suivi des actions mises en œuvre et animer le DOCOB	Op1 - Améliorer la connaissance des milieux et espèces	Non concerné
	Op2 - Suivre l'évolution du site	
	Op3 - Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	
	Op4 - Évaluer les résultats des actions mises en œuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs	

ZPS FR5412025 : ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE / ZSC FR5400430 : VALLEE DE LA CHARENTE (BASSE VALLEE)

Objectif de conservation	ODD	Articulation avec le SAGE Charente
Objectif de conservation n°1 : Restaurer et entretenir l'intérêt écologique et la dynamique naturelle du fleuve et de ses affluents à l'échelle du bassin versant	ODD 1.1 Conserver et restaurer les espèces et habitats aquatiques d'intérêt communautaire	La disposition C30 du SAGE consiste à préserver les espèces visées par les dispositifs Natura 2000
	ODD 1.2 Assurer la transparence écologique des cours d'eau (poissons migrateurs)	Au travers de la disposition C32 du SAGE, la CLE souhaite assurer la transparence migratoire
	ODD 1.3 Mettre en œuvre une gestion environnementale du fleuve Charente, de ses affluents et du réseau hydraulique	L'objectif 8 du SAGE (C27 à C29) vise à protéger le réseau hydrographique
	ODD 1.4 Encourager l'amélioration de la qualité de l'eau	Le SAGE contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau
	ODD 1.5 Faire intégrer les préconisations du DocOb dans les documents de gestion globale du bassin versant	Non concerné
	ODD 1.6 Encourager une lutte contre les espèces exotiques la moins impactante possible	La disposition C30 du SAGE encourage à mettre des actions afin de lutter contre les espèces invasives
	ODD 1.7 Encourager la pratique de la pêche de loisir respectueuse de l'environnement	La pêche respectueuse de l'environnement est encouragée (introduction de la disposition C37 du SAGE faisant référence au PNM)
	ODD 1.8 Encourager la prise en compte de la préservation des habitats aquatiques et leur biodiversité dans l'activité de démoustication	Sans objet
Objectif de conservation n°2 : Conserver les milieux estuariens et littoraux ainsi que les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont associés	ODD 2.1 Maintenir ou restaurer les milieux estuariens et littoraux par une gestion adaptée	L'objectif 11 du SAGE participe au maintien des espaces estuariens et littoraux
	ODD 2.2 Accompagner l'activité conchylicole vers une meilleure prise en compte des enjeux de conservation dans ses pratiques	La conchyliculture respectueuse de l'environnement est encouragée (introduction de la disposition C37 du SAGE faisant référence au PNM)
	ODD 2.3 Préserver la ressource halieutique par l'adaptation des pratiques de pêche	Sans objet
	ODD 2.4 Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les activités touristiques	Sans objet
Objectif de conservation n°3 : Conserver les milieux ouverts ainsi que les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont associés	ODD 3.1 Maintenir et soutenir les activités agricoles d'élevage favorable à l'environnement	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'actions intègrent les espaces prairiaux et valorisent leur rôle régulateur Au travers de la disposition E62, le SAGE promeut l'activité agricole en adéquation avec la ressource en eau
	ODD 3.2 Encourager une gestion environnementale des parcelles cultivées	
	ODD 3.3 Encourager la gestion des mares de tonne pour favoriser l'avifaune nicheuse	
	ODD 3.4 Conserver ou restaurer les populations d'Angélique des estuaires	
	ODD 3.5 Conserver ou restaurer les mégaphorbiaies et les roselières	
	ODD 3.6 Conserver ou restaurer les habitats ouverts particuliers	
	ODD 3.7 Prendre en compte la biodiversité dans le développement et le transport de l'énergie	
ODD 4.1 Encourager une gestion forestière extensive des boisements adaptée aux enjeux biologiques du site	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau	
ODD 4.2 Mettre en œuvre les continuités écologiques entre les milieux fonctionnels		



Objectif de conservation	ODD	Articulation avec le SAGE Charente
Objectif de conservation n°4 : Conserver la typicité et le caractère naturel des boisements alluviaux et thermophiles et des cavités souterraines ainsi que les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont associés	ODD 4.3 Conserver et restaurer les populations de chauves-souris ODD 4.4 Conserver la typicité des certains habitats (Bruant, Boutonne...)	La disposition B19 du SAGE souhaite également que les programmes d'actions intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
Objectif de conservation n°5 : Restaurer ou maintenir les populations de Vison d'Europe	ODD 5.1 Offrir un milieu de vie adapté aux exigences écologiques du Vison d'Europe ODD 5.2 Réduire le risque de mortalité directe par collision sur le réseau routier : sécuriser les franchissements et les infrastructures les plus dangereuses pour le Vison d'Europe ODD 5.3 Prendre en compte la présence du Vison d'Europe dans l'organisation et les modalités de régulation des espèces classées nuisibles	Non directement concerné
Objectif de conservation n°6 : Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public	ODD 6.1 Informer et sensibiliser les usagers, le public et les scolaires ODD 6.2 Favoriser l'intégration des objectifs du DocOb dans les politiques de développement et les documents de planification	Non concerné L'objectif 2 du SAGE a toutefois pour objet la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin
Objectif de conservation n°7 : Améliorer les connaissances biologiques du site, suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et mettre en œuvre le DocOb	ODD 7.1 Permettre l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique adaptés ODD 7.2 Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique adaptés ODD 7.3 Améliorer et faciliter la compréhension du fonctionnement écologique du site et compléter et préciser le diagnostic écologique par la mise en œuvre d'études complémentaires ODD 7.4 Mieux comprendre et accompagner les logiques de développement durable par la mise en place d'un observatoire des pratiques socio-économiques ODD 7.5 Pérenniser le rôle et le fonctionnement du COPIIL et la démarche de concertation en général ODD 7.6 Faire du DocOb un outil de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site	Non concerné

ZPS FR5412005 : VALLEE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNES / ZSC FR5400472 : MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN

Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT) - Eau et milieux aquatiques	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Articulation avec le SAGE Charente
Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant	Fleuve et berges : - Maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs - Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges et assurer l'entretien/restauration selon des techniques douces - Mettre en œuvre un cahier des charges de gestion du fleuve Charente	Au travers de la disposition C32 du SAGE, la CLE souhaite assurer la transparence migratoire La disposition C34 du SAGE souhaite mettre en place des dérivations de surface franchissable les espèces piscicoles Le SAGE souhaite aménager des dispositifs de franchissement en adéquation avec les espèces cibles (disposition C32)
	Affluents et leurs berges : - Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges et assurer l'entretien/restauration selon des techniques douces - Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges et des cours d'eau - Redonner le fil d'eau naturel au cours du Coran au niveau du plan d'eau de St Césaire (isoler le plan d'eau du cours)	La disposition B21 du SAGE recommande la végétalisation des berges du réseau hydrographique
	Qualité de l'eau, fonctionnement de hydrosystème : - Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques - Restaurer les débits de cours d'eau et les niveaux des nappes - Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de "stockage" et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée - Faire intégrer les préconisations du Document d'objectifs dans les documents de gestion globale du bassin versant de la Charente (SAGE, PGE ou autre) - Préserver les zones de frayères - Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour améliorer la libre circulation piscicole sur le site	Le SAGE est en adéquation avec le DOCOB via : → L'orientation F (restauration de la qualité de l'eau) et l'orientation C (restauration des milieux aquatiques (objectif 9 notamment)) → L'orientation E afin de gérer les débits et les manques d'eau → La disposition D44 consistant à identifier et restaurer les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme L'intégration des préconisations du DOCOB par le SAGE est effectuée Le SAGE via la disposition C30 souhaite restaurer les habitats piscicoles et les zones de frayères La disposition C34 du SAGE souhaite mettre en place des dérivations de surface franchissable les espèces piscicoles Le SAGE souhaite aménager des dispositifs de franchissement en adéquation avec les espèces cibles (disposition C32)
	Formation, sensibilisation : - Contribuer à former et sensibiliser les partenaires de la gestion du fleuve aux enjeux biologiques spécifiques au site (faune/flore, techniques, espèces envahissantes...) - Sensibiliser les partenaires chargés de l'entretien des fossés à la prise en compte des enjeux biologiques, et les inciter à adopter un cahier des charges respectueux de l'environnement	Non concerné L'objectif 2 du SAGE a toutefois pour objet la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin
	Vison d'Europe : - Encourager la lutte sélective par pièges-cages ou toute autre forme de lutte sélective - Organiser la lutte sélective de manière coordonnée entre tous les partenaires locaux - Agir pour que le suivi d'une formation adéquate soit rendue obligatoire pour tous les utilisateurs de pièges-cages sur le site (et ailleurs si possible)	Non concerné directement



- Se garantir des risques de collision / réseau routier : adapter les ouvrages d'art (ponts...) et les infrastructures routières avec le Vison d'Europe (cadre : Plan National de Sauvegarde du Vison d'Europe) et la Loutre d'Europe

ZSC FR5400408 : VALLEE DE LA TARDOIRE

Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
O1 Maintenir le bon état de conservation et les fonctionnalités des habitats aquatiques	O1-1 Etendre le site Natura 2000 à l'ensemble du bassin versant de la Renaudie	L'objectif 8 du SAGE (dispositions C27 à C29) vise à protéger le réseau hydrographique et les milieux aquatiques qu'il comprend
	O1-2 Améliorer la gestion des plans d'eau	L'objectif 10 du SAGE (dispositions C33 et C34) encadre la gestion des plans d'eau
	O1-3 Mieux connaître et traiter les sources de pollution	L'orientation F du SAGE vise à prévenir les rejets polluants (polluants agricoles et non agricoles). L'objectif 20 consiste à suivre l'état des milieux aquatiques
	O1-4 Préserver la diversité du milieu aquatique	Le SAGE en tant qu'outil de préservation des milieux aquatiques et humides préserve la diversité des milieux aquatiques
O2 Maintenir le bon état de conservation et les fonctionnalités des habitats terrestres	O2-1 Conforter les activités humaines favorables à la biodiversité	Le SAGE encourage les activités si elles sont respectueuses de l'environnement (agriculture, pêche, etc.)
	O2-2 Préserver les habitats des dégradations	L'objectif C du SAGE a dans son ensemble pour objet de préserver les milieux aquatiques et les fonctionnalités associées.
	O2-3 Informer et sensibiliser le public	La surveillance des pollutions (orientation F) permet de prévenir les dégradations des habitats. Le SAGE participe également à l'information et à la sensibilisation du public via différentes actions
O3 Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi du DOCOB	O3-1 Améliorer la connaissance des milieux et espèces	Le SAGE participe grandement à l'amélioration des connaissances des habitats aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant
	O3-2 Suivre l'évolution du site	Non concerné

ZPS FR5412006 : VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME

Grands Objectifs	Objectifs Opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
Maintenir ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	Soutenir et développer les pratiques de gestion favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.	Le SAGE participe au maintien et à l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et humides favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire associées (amélioration de la capacité d'accueil des habitats)
	Maintenir ou élargir les surfaces.	
	Eviter la fermeture, le morcellement et le mitage de ces habitats.	
	Améliorer les connaissances sur les systèmes de valorisation des foins et autres produits végétaux.	
Le maintien des activités traditionnelles entraînant des contraintes ou manques à gagner fera l'objet d'une indemnisation dans le cadre contractuel.	Privilégier les mesures contractuelles.	Le SAGE souhaite développer la maîtrise foncière intégrant le conventionnement ou la contractualisation (B18). De manière générale le SAGE encourage la gestion intégrée sous forme de contrats territoriaux (C30, C33, C36, C37, etc.)
Maintenir ou restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial (englobe tous les espaces liés au fleuve par les eaux superficielles ou souterraines : cours principal, ancien bras, grèves, forêts ou prairie alluviale...)	Maintenir le caractère inondable de la vallée pour maintenir l'état de conservation des habitats favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.	Le SAGE concourt à la restauration des zones d'expansion des crues (Objectif 13)
	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial du site.	Le SAGE développe de nombreuses dispositions visant à améliorer les connaissances scientifiques liées à l'eau et plus particulièrement les relations nappes / rivières (E51)
Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité	Informier et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public au caractère remarquable du site pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.	Non concerné directement
	Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités socio-économiques.	
	Encourager les projets collectifs de préservation du patrimoine naturel émanant d'acteurs locaux.	

ZSC FR5400433 : DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON

Objectifs généraux associés	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
1. Maintenir l'intégrité du site et de ses habitats d'intérêt communautaire	A - Conserver le dispositif réglementaire et foncier existant et en assurer la cohérence optimale	Non concerné
1. Maintenir l'intégrité du site et de ses habitats d'intérêt communautaire 2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique	B - Adapter (ou établir) les plans de gestion du massif domanial et des espaces naturels sensibles	Non concerné
1. Maintenir l'intégrité du site et de ses habitats d'intérêt communautaire 2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique	C - S'assurer que les fluctuations de la nappe phréatique ne dépendent que de facteurs naturels	Le SAGE promeut la connaissance (E51) et le suivi piézométrique des nappes d'eau souterraines (E54). Cela permettra de voir si les fluctuations sont dues à des prélèvements
2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique 4. Approfondir les connaissances et évaluer les résultats	D - Réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats	Le SAGE prévoit plusieurs actions de restaurations d'habitat au travers de ses dispositions : restauration des haies (B16), restauration des zones humides (C26), restauration des continuités écologiques (C32), identification et restauration de zones d'expansion de crues (D44)
2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique	E - Réduire la pression de dégradation des sangliers et conforter le rôle clé de voûte du lapin	Non concerné



2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique	G - Renforcer le dispositif de conciliation entre protection dunaire et accueil du public	Non concerné
3. Maintenir les potentialités d'accueil du public (= accueil des personnes) sur le site,		
1. Maintenir l'intégrité du site et de ses habitats d'intérêt communautaire	H - Tenter de mobiliser les propriétaires et riverains concernés	Non concerné
2. Maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats, dans leur fonctionnement dynamique		
4. Approfondir les connaissances et évaluer les résultats	I - Assurer le contrôle et le suivi	Non concerné

ZSC FR5402001 : CARRIERE DE L'ENFER

Objectifs	Articulation avec le SAGE Charente
Veiller à la bonne application de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).	Non concerné
Limiter la pénétration dans le site et garantir la sécurité publique.	Non concerné
Etudier la stabilité de la carrière, notamment par rapport à l'éventuel impact des tirs de mine de la carrière du Bois des Putes.	Non concerné
Améliorer la fonctionnalité écologique du site Natura 2000	L'objectif 9 du SAGE visant à la restauration du réseau hydrographique participe à l'amélioration de la fonctionnalité écologique
Accroître les potentialités du site en faveur des chauves-souris.	Non concerné directement
Veiller à l'intégration des problématiques de conservation des habitats de chasse des chauves-souris dans les sites Natura 2000 limitrophes.	Non concerné directement
Attribuer un statut de protection réglementaire cohérent entre les sites Natura 2000 fonctionnels	Non concerné
Développer des outils de communication et de sensibilisation à la préservation des chauves-souris sur la commune de Saint-Sornin.	Non concerné
Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	Non concerné
Localiser les territoires de chasse des espèces d'intérêt communautaire et étudier l'utilisation des corridors de déplacement afin d'évaluer leur statut de conservation et leur fonctionnalité	Non concerné
Évaluer l'évolution des conditions environnementales de la cavité souterraine, notamment au plan mésoclimatique	Non concerné
Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectifs.	Non concerné

ZSC FR5400413 : VALLEES CALCAIRES PERI-ANGOUMOISINES

Objectifs généraux de gestion	Articulation avec le SAGE Charente
1- MAINTENIR (OU AGRANDIR) LES SURFACES DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Le SAGE participe au maintien et à l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et humides favorables d'intérêt communautaire
2- MAINTENIR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS OU LES RESTAURER	L'orientation C du SAGE a pour objectifs de protéger et restaurer les habitats humides et aquatiques
3- MAINTENIR LES POTENTIALITES DU SITE ET DES HABITATS NATURELS	
4- APPROFONDIR LES CONNAISSANCES ET EVALUER LES RESULTATS	Le SAGE participe à l'amélioration des connaissances liées à l'eau au travers de nombreux objectifs et dispositions (Objectifs 3, 11, et 12, E51, E59)

ZSC FR5400422 : LANDES DE TOUVERAC - SAINT-VALLIER

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
1. Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats d'intérêt communautaire identifiés en conciliant les activités humaines (économiques, de loisirs) présentes dans le respect de la propriété privée.	Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire identifiés	Le SAGE participe au maintien de la qualité des habitats aquatiques et humide La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
	Préserver les habitats face à des menaces de destruction	
	Permettre la mise en œuvre de modalités de gestion de substitution	
	Favoriser le maintien des boisements feuillus et mixtes par la restauration de pratiques sylvicoles traditionnelles	
	Sensibiliser et aider les propriétaires et acteurs à la mise en œuvre de pratiques favorables	
	Permettre ou susciter auprès d'autres acteurs du territoire une volonté d'intervenir sur la préservation de ces espaces avec l'accord des propriétaires concernés	
2. Susciter auprès de la population locale et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants) la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux.	Sensibiliser la population locale et les acteurs locaux au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié	Non concerné L'objectif 2 du SAGE a toutefois pour objet la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du bassin
	Intégrer la préservation du patrimoine dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs du territoire local	Sans objet



ZSC FR5400473 : VALLEE DE L'ANTENNE

Objectifs généraux liés à l'eau	Objectifs	Articulation avec le SAGE Charente
EAU : LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES INTRO-DUITES ENVAHISSANTES	Lutter contre le Ragondin en prenant en compte le Vison d'Europe et ses exigences particulières	Non concerné
EAU : GESTION DES COURS D'EAU ET DE LEURS BERGES	Préserver la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, rivulaires et des habitats piscicoles	Le SAGE a pour objet la préservation de la qualité de l'eau (orientation F) et des milieux aquatiques, rivulaires et des habitats piscicoles (orientation C)
EAU : AMELIORATION DE LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	Maintenir et restaurer les niveaux et les débits d'étiage et la qualité de l'eau dans l'Antenne et ses affluents	L'orientation E du SAGE vise à gérer et prévenir le manque d'eau à l'étiage (disposition E49 et E53 notamment)
EAU : RECOMMANDATIONS GENERALES SUR LE BAS-SIN VERSANT	Mieux gérer la ressource en eau sur le bassin versant du site Natura 2000	Cet objectif du DCOB entre en parfaite adéquation avec le SAGE
GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX, THERMOPHILES, RIPISYLVES ET HABITATS ASSOCIES	Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces homogènes. Maintenir la totalité de sa surface et éviter le morcellement.	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
	Maintenir et restaurer la chênaie verte ; préserver son intérêt biologique	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
	Maintenir les habitats associés (diversité biologique générale sur le site)	La disposition D45 du SAGE consiste à protéger les zones d'expansion de crue (préservation de leur caractère inondable ainsi que des habitats naturels associés)
	Maintenir le caractère inondable des parcelles (hiver+printemps)	

ZSC FR5400417 : VALLEE DU NE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
O1 Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités	O1-1 Maintenir les surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Le SAGE participe au maintien de la qualité des habitats aquatiques et humides favorables d'intérêt communautaire
	O1-2 Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats naturels	Des bonnes pratiques sont encouragées par le SAGE pour la conservation des habitats naturels (C34 : Gestion des plans d'eau, E62 : conseils aux agriculteurs pour favoriser les pratiques en adéquation avec la ressource)
	O1-3 Rechercher une gestion homogène des cours d'eau et des berges à l'échelle de l'ensemble du réseau hydrographique	Le SAGE adopte une gestion des cours d'eau et des berges à grande échelle
O2 Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique	O2-1 Favoriser une gestion des boisements favorable à la biodiversité	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
	O2-2 Encourager une gestion environnementale des peupleraies	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
	O2-3 Favoriser des pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Sans objet
	O2-4 Encourager les modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité	Le SAGE joue sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité via du conseil (E62) et en réduisant les polluants d'origine agricole (Objectif 19)
O3 Reconquérir la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dégradés	O3-1 Améliorer la gestion qualitative de l'eau	Le SAGE participe directement à l'amélioration de la gestion qualitative de l'eau
	O3-2 Améliorer la gestion quantitative de l'eau	Le SAGE participe directement à l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau
	O3-3 Restaurer les fonctionnalités de la rivière et de ses milieux connexes	La disposition C30 du SAGE consiste à restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
	O3-4 Prendre en compte la sensibilité des espèces d'intérêt communautaire	La disposition C30 du SAGE identifie localement les espèces pour la restauration de la continuité écologique prioritairement sur les sites Natura 2000
O4 Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	O4-1 Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site	Non concerné
	O4-2 Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site	
O5 Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi du DCOB	O5-1 Améliorer la connaissance des milieux et espèces	Le SAGE peut participer à l'amélioration des connaissances liées à l'eau sur le site
	O5-2 Suivre l'évolution du site	Non concerné

ZSC FR5400410 : LES CHAUMES BOISSIERES ET COTEAUX DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
O1 Maintenir les surfaces existantes des d'urbanisme habitats d'intérêt communautaire	O1-1 Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol	Non concerné
	O1-2 Conforter les activités humaines favorables au maintien des habitats	
O2 Reconquérir des habitats d'intérêt communautaire dégradés	O2-1 Supprimer la cause de dégradation si elle persiste	Non concerné
	O2-2 Favoriser la recolonisation par une végétation naturelle d'intérêt communautaire	Non concerné



Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
O3 Définir les modes de gestion adaptés pour préserver et favoriser la diversité biologique	O3-1 Maintenir les milieux ouverts (pelouses sèches, prairies, berges de cours d'eau, entrées de grottes)	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'actions intègrent les espaces prairiaux et valorisent leur rôle régulateur
	O3-2 Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers	Non concerné
O4 Concilier la préservation du site avec sa fréquentation et avec les activités humaines	O4-1 Eviter la dégradation du site	Le SAGE peut éventuellement préserver le site via la préservation de la qualité de l'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif
	O4-2 Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site	Non concerné
O5 Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi du Document d'Objectifs	O5-1 Améliorer la connaissance des milieux et des espèces	Le SAGE peut participer à l'amélioration des connaissances liées aux milieux aquatiques sur le site (plusieurs dispositions dédiées)
	O5-2 Suivre l'évolution du site	Non concerné

ZSC FR5402008 : HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONTS ET AFFLUENTS

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Articulation avec le SAGE Charente
O1 : Maintenir les habitats et les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	Encourager les actions d'économie de la ressource en eau et de réduction des pollutions du bassin versant	Cet objectif entre parfaitement en adéquation avec le SAGE (orientations E et F)
	Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et de leurs annexes	L'objectif 9 sur SAGE vise à restaurer le réseau hydrographique
	Prendre en compte les facteurs de mortalité de la Loutre et du Vison d'Europe	Non concerné
O2 : Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité	Préserver les habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire liés à l'eau	Le SAGE participe à la préservation des habitats liés à l'eau d'intérêt communautaire (C30, C33)
	Maintenir les surfaces en herbe et encourager les pratiques favorables à la biodiversité	La disposition B21 du SAGE recommande l'enherbement des fossés et la végétalisation des berges du réseau hydrographique
	Encourager la conversion de parcelles cultivées en surface en herbe	La disposition B16 du SAGE consiste à engager des actions et de reconstitution des haies
O3 : Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité	Développer le réseau de haies existant, maintenir et restaurer les arbres têtards	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur
	Maintenir les surfaces existantes de boisements alluviaux et encourager une gestion favorable à la biodiversité	La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
	Maintenir les habitats associés (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières) dans un bon état de conservation	Non concerné directement
	Encourager une gestion environnementale des peupleraies	Non concerné
O4 : Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	Encourager une gestion environnementale des boisements et landes acidiphiles en tête de bassin versant	La disposition C27 du SAGE encourage la définition de règles de gestion des têtes de bassins
	Informers les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement	Le SAGE peut participer à des actions d'information et de sensibilisation sur les pratiques respectueuses de l'environnement (agriculteurs, industriels, collectivités, etc.)
	Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site	Non concerné
O5 : Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DOCOB	Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces, suivre leurs évolutions	Le SAGE peut participer à l'amélioration des connaissances liées aux milieux aquatiques sur le site (plusieurs dispositions dédiées)
	Suivre les effets des actions du DOCOB	Non concerné

ZSC FR5400411 : CHAUMES DU VIGNAC ET DE CLERIGNAC

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Articulation avec le SAGE Charente
Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats d'intérêts communautaires identifiés en conciliant les activités humaines présentes (économiques, de loisirs<)	Permettre une meilleure prise en compte des intérêts écologiques du territoire	—
	Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site	Le SAGE participe au maintien de la qualité des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire
	Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de dégradation ou de destruction	Le SAGE encourage des pratiques agricoles en faveur de la préservation de la ressource en eau (ex : B20 : favoriser l'infiltration des eaux)
	Assurer l'entretien des habitats herbacés par le maintien ou la restauration de pratiques de gestion agricole traditionnelle	Le SAGE recommande l'enherbement des fossés et la végétalisation des berges du réseau hydrographique (B31)
	Assurer l'entretien des habitats herbacés par la mise en œuvre de pratiques mécaniques de substitution	La disposition E62 et l'objectif 18 ont pour but de promouvoir le conseil aux agriculteurs afin de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'eau afin d'éviter l'usage d'engrais ou pesticides
Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques	Favoriser une gestion forestière favorable à la biodiversité	Le SAGE a pour objectifs de protéger et restaurer les zones humides (Objectif 7) et le réseau hydrographique (Objectif 8)
	Favoriser une gestion forestière favorable à la biodiversité	La disposition B19 du SAGE souhaite que les programmes d'action intègrent les espaces boisés et valorisent leur rôle régulateur La disposition C29 du SAGE vise à une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
Susciter auprès de la population des Chaumes de Vignac-Clérignac et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants), la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux	Assurer le respect du caractère privé des parcelles.	Non concerné
Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs	Intégrer la préservation du patrimoine naturel identifié dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs du territoire local,	Non concerné
	Assurer la mise en œuvre des actions validées dans le document d'objectifs,	Non concerné
	Assurer un suivi des actions de gestion mises en place	Non concerné



ZCS FR5402009 : VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)

Grands principes de gestion	Objectifs à long terme (OLT)	Articulation avec le SAGE Charente
Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les espèces	OLT 1.1 - Eviter la destruction de certains habitats naturels et d'espèces	Le SAGE peut participer au maintien des habitats aquatiques et humides grâce à ses dispositions visant à préserver la ressource d'un point de vue quantitatif et qualitatif.
	OLT 1.2 - Eviter la perturbation de certains habitats naturels et d'espèces	Le SAGE peut mettre en place des systèmes de surveillance afin de prévenir les étiages et les pollutions
	OLT 1.3 - Eviter la fermeture de certains habitats naturels et d'espèces	Non concerné
Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB	OLT 2.1 - Animer la mise en œuvre du DOCOB	Non concerné
	OLT 2.2 - Suivre l'évolution de certains habitats	Le SAGE peut participer au suivi des masses d'eau et aux habitats associés
	OLT 2.3 - Evaluer l'état de conservation des habitats au regard des actions de gestion	Non concerné
Sensibiliser et informer les acteurs, les usagers et le public	OLT 3.1 - Impliquer les propriétaires concernés par les habitats naturels et d'espèces	La CLE recommande la mise en place de conventions avec les propriétaires afin de préciser les modalités d'aménagement et de gestion des zones humides (disposition C26 du SAGE)
	OLT 3.2 - Impliquer les usagers concernés par les habitats naturels et d'espèces	Les propriétaires et gestionnaires forestiers sont également invités à mettre en place des modalités de gestion adaptées des boisements situés en bordure de cours d'eau (disposition C29 du SAGE)

ZCS FR5400420 : COTEAUX DU MONTMORELIEN

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	Articulation avec le SAGE Charente
ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIEES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE	MAINTENIR LES SURFACES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES SUR LE SITE	Le SAGE participe au maintien de la qualité des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire. La disposition E62 et l'objectif 18 ont pour but de promouvoir le conseil aux agriculteurs afin de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'eau afin d'éviter l'usage d'engrais ou pesticides
	PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE FACE A DES MENACES DE DESTRUCTION	
	PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE TECHNIQUE DE MODALITES DE GESTION MECANIQUE DE SUBSTITUTION	
	FAVORISER L'ENTRETIEN DES CHAUMES CALCAIRES PAR LE MAINTIEN OU LA RESTAURATION DE PRACTIQUES DE GESTION AGRICOLES TRADITIONNELLES	
	MAINTENIR LES SURFACES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES SUR LE SITE	
SUSCITER AUPRES DE LA POPULATION DU MONTMORELIEN ET DES ACTEURS LOCAUX (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS, ...), LA PRISE EN CONSIDERATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ENJEUX	SENSIBILISER LA POPULATION DU MONTMORELIEN ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE	Le SAGE sensibilise les acteurs du bassin face aux pollutions de l'eau, aux économies d'eau, à la protection des zones humides (A9)
	INTEGRER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DU TERRITOIRE LOCAL	Le SAGE souhaite intégrer la préservation de l'eau et des habitats aquatiques et humide dans les projets d'aménagement (notamment les documents d'urbanisme) → disposition A7 du SAGE. Les dispositions du SAGE vise à préserver le maillage bocager (B15), les zones humides (C25), le réseau hydrographique (C28) via les documents d'urbanisme
PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	ASSURER LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS VALIDEES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	Non concerné
	DEVELOPPER UN SUIVI PERIODIQUE DES ACTIONS MISES EN PLACE	Non concerné

ZCS FR5400465 : LANDES DE CADEUIL

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Articulation avec le SAGE Charente
MAINTENIR LES SURFACES EXISTANTES ET LES FONCTIONNALITES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol	Non concerné
	Conservier le caractère humide de certains habitats	L'objectif 7 du SAGE vise à protéger les zones humides
PRESERVER OU RESTAURER LA QUALITE ECOLOGIQUE DU SITE	Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts	Non concerné
	Conservier une gestion extensive des habitats forestiers	Non concerné
	Favoriser la diversité spécifique du site	Le SAGE peut participer indirectement à cet objectif en améliorant la qualité des habitats et en les rendant attractifs pour un plus grand nombre d'espèces
INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC	Protéger le site d'éventuelles dégradations	Le SAGE peut éventuellement préserver le site via la préservation de la qualité de l'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif
	Sensibiliser le public à la protection de l'environnement	Le SAGE peut sensibiliser le public vis-à-vis de la préservation de l'eau
FAIRE UN SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	Evaluer les résultats des actions mises en place	Non concerné
	Faire évoluer le Document d'Objectifs	Non concerné



ANNEXE 10 : ARTICULATION DU SAGE AVEC LE SDAGE ADOUR-GARONNE 2016-2021

Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A1	A1 Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau						A1, A2, A3	A1 Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente A2 Animer la mise en œuvre du SAGE A3 Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer	
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A2	A2 Favoriser la bonne échelle dans l'émergence de maîtrises d'ouvrage						A1, A3	A1 Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A3	A3 Faire émerger et élaborer les SAGE nécessaires d'ici 2021	Oui	Oui	Oui			-	-	Cette disposition concerne l'ensemble du SAGE en tant que tel
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A4	A4 Développer une approche inter-SAGE	Oui	Oui	Oui			A5	A5 Organiser l'inter-SAGE	A5 : La disposition explicite directement l'organisation d'un schéma d'organisation inter-SAGE
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A5	A5 Organiser une gestion transfrontalière	Oui	Oui	Oui			-	-	Le territoire du SAGE n'est pas transfrontalier
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A6	A6 Intégrer les objectifs du SDAGE dans les schémas de massifs* et dans les chartes des parcs								
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A7	A7 Rechercher la synergie des moyens et promouvoir la contractualisation entre les acteurs sur les actions prioritaires	Oui			Oui		A7, A8	A7 Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire A8 Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques	A7 : La disposition vise la synergie avec les collectivités territoriales compétents en matière d'urbanisme A8 : La disposition vise la synergie avec les chambres des métiers, du commerce et de l'industrie
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A8	A8 Adapter les aides publiques aux secteurs de montagne	Oui			Oui		-		Le SAGE ne fait pas référence aux zones de montagnes
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A9	A9 Informer et sensibiliser le public						A9, A10, D42, E59	A9 Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire A10 Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire D42 Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation E59 Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles	
A	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A10	A10 Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales						F67	F67 Animer un réseau des porteurs de programmes d'actions	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A11	A11 Développer les connaissances dans le cadre du SNDE*								
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A12	A12 Favoriser la consultation des données						E63	E63 Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A13	A13 Développer des outils de synthèse et de diffusion de l'information sur les eaux souterraines		Oui		Oui		A9, E51	A9 Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire E51 Compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières	A9 : La disposition prévoit de diffuser l'information sur la connaissance du patrimoine du bassin (eaux souterraines comprises mais non citées dans la disposition) à l'aide de différents supports de communication et des actions pédagogiques.
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A14	A14 Développer la recherche et l'innovation								
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A15	A15 Améliorer les connaissances pour atténuer l'impact du change-						A12, B20, E48,	A12 Appréhender les effets du changement climatique et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin	



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
			ment climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques						E60, E61	B20 Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles E48 Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau E61 Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A16	A16 Etablir un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin						A12	A12 Appréhender les effets du changement climatique et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A17	A17 Partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques						A1	A1 Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A18	A18 Promouvoir la prospective territoriale						E60, E61	E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau E61 Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme	
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A19	A19 Intégrer des scénarios prospectifs dans les outils de gestion	Oui		Oui			A4, A12, E60, E63	A4 Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente A12 Appréhender les effets du changement climatique et mettre en œuvre les pistes d'adaptations possibles sur le bassin E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau E63 Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban	A4 : Les descripteurs de pressions identifiés dans le scénario tendanciel du SAGE va permettre le suivi et l'évaluation du SAGE A12 : Le SAGE souhaite que les résultats et propositions du scénario prospectif "Charente 2050" soient intégrés dans les différents plans et programmes E63 : La gestion des barrages de Lavaud et de Mas Chaban doit se servir de modèles prédictifs de l'étiage. Des analyses prospectives sont présentées et débattu en CLE
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A20	A20 Raisonner conjointement les politiques de l'eau et de l'énergie								
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A21	A21 Élaborer un tableau de bord du SDAGE et réaliser des bilans								
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A22	A22 Évaluer l'impact des politiques de l'eau						A2, A4		
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A23	A23 Assurer le suivi des SAGE et des contrats de rivière	Oui	Oui	Oui			A4, F82	A4 Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente F82 Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	F82 : Le SAGE souhaite mettre en cohérence le suivi à l'échelle du bassin en compilant les objectifs des différents porteurs de dispositifs de suivis Le SAGE n'évoque pas de suivi des contrats de rivière ou des contrats de bassin de manière générale.
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A24	A24 Mettre en œuvre le programme de surveillance								
A	Mieux connaître pour mieux gérer	A25	A25 Favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques						E48, E50	E48 Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements E50 Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente	
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A26	A26 Rassembler et structurer les données économiques								
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A27	A27 Développer et promouvoir les méthodes d'analyse économique								
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A28	A28 Intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau		Oui	Oui			-	-	Le SAGE ne développe pas de disposition particulière concernant l'intégration d'analyse économique dans la gestion de l'eau. Toutefois, l'évaluation économique est évoqué dans les dispositions C32 (prise en considération des impacts économiques lors de l'ouverture de barrage), E62, F72 (évaluation



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
											des débouchés économiques potentiels des filières de productions agricoles et forestières à faible niveau d'intrant), F73, F83 (évaluation des incidences économiques de l'eutrophisation) Par ailleurs, le présent SAGE fait l'objet d'une évaluation économique.
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A29	A29 Evaluer le coût d'objectifs environnementaux ambitieux								
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A30	A30 Prendre en compte les bénéfices environnementaux résultant de l'obtention du bon état des eaux								
A	Développer l'analyse économique dans le SDAGE	A31	A31 Evaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers		Oui	Oui			-	-	Le SAGE ne développe pas de disposition particulière concernant l'évaluation des flux économiques. Plusieurs dispositions évoquent juste l'évaluation économique dans des cas précis (C32, E62, F72, F73, E83)
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A32	A32 Consulter le plus en amont possible les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau	Oui			Oui		A6, A7, E61, E65, F82	A6 Contribuer à orienter les financements et les priorités des Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente A7 Favoriser la prise en considération de l'eau dans l'aménagement du territoire E61 Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif F82 Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	A6 : Le SAGE souhaite être consulté par la région avant la définition/mise à jour des Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) A7, E61 : La CLE souhaite que les collectivités compétentes en urbanisme puissent consulter le SAGE en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme E65 : Les projets de territoire doivent préciser en amont les modalités de concertation de l'ensemble des acteurs F82 : "Les porteurs de dispositifs de suivi sont invités à partager leurs objectifs de suivi, en amont de leurs programmations."
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A33	A33 Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune	Oui	Oui	Oui			A2, A5, A7, A10, C30, E62, F67, F70, F73, F74, F85	A2 Animer la mise en oeuvre du SAGE A5 Organiser l'inter-SAGE A7 Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme A10 Partager et valoriser les retours d'expériences mises en oeuvre sur le territoire C30 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du réseau hydrographique E62 Adapter et étendre le conseil et les suivis agronomiques et socioéconomiques pour une agriculture en adéquation avec la ressource hydrique disponible F67 Animer un réseau des porteurs de programmes d'actions F70 Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente F73 Adapter et promouvoir le conseil auprès des agriculteurs intégrant les enjeux de l'eau F74 Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures F85 Adapter le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien	A2 : La CLE recommande à sa structure porteuse de favoriser le partage d'expériences A5 : La structure porteuse du SAGE développe un réseau d'échange et de partage avec les autres structures porteuses de SAGE voisin (partage d'outils, méthodes, savoir-faire et retour d'expérience) A7 : La structure porteuse du SAGE doit organiser des modalités d'échange inter-SCoT à l'échelle du bassin afin de favoriser les retours d'expérience A10 : Cette disposition du SAGE est en totale adéquation avec la disposition du SDAGE C30 : La structure porteuse du SAGE doit animer un réseau d'échange et de partage d'expérience sur les programmes d'action portés par les structures locales à l'échelle du bassin E62 : "La CLE organise annuellement des instances d'échanges et de travail avec les OPA et les organismes de recherche" F67 : La structure porteuse du SAGE doit animer un réseau ouvert d'échanges entre les programmes d'actions, de préservation et de reconquête de la qualité des eaux F70 : Le plan d'alerte doit capitaliser les retours d'expérience via un groupe de travail avec les services de l'Etat F73 : La structure porteuse du SAGE doit animer des échanges, retours d'expérience auprès des agriculteurs sur les sous-bassins versants sensibles F74 : La CLE souhaite que les retours d'expériences sur les pratiques sans pesticides soient valorisés F85 : La CLE souhaite que le suivi des pesticides en mer par le



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
											département 17 alimente les retours d'expérience (groupe de travail sur les risques du projet Vivaldi)
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A34	A34 Informer les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau	Oui	Oui	Oui			A7, B14, B15, B22, C25, C28, E61, F77	A7 Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme B14 Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts) B15 Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme B22 Réaliser un inventaire patrimonial et identifier les secteurs de dysfonctionnements liés aux eaux pluviales C25 Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme C28 Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme E61 Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme F77 Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec les incidences sur les milieux récepteurs	A7 : "La CLE souhaite que la structure porteuse du SAGE assure un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière d'urbanisme" B14 : Les connaissances sur les écoulements et les transferts d'eau sont caractérisées lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme B15 : Des inventaires du bocage sont recommandés dans le cadre des documents d'urbanisme. Ces inventaires caractérisent les rôles et fonctions des différents éléments du bocage
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A35	A35 Définir, en 2021, un objectif de compensation de l'imperméabilisation nouvelle des sols								
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A36	A36 Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure				-		B13, B15, B20, B22, B23, E60, E61	B13 Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager B15 Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme B20 Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles B23 Promouvoir les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau E61 Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme	
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A37	A37 Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie						B23	B23 Promouvoir les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales	
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A38	A38 Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme	Oui				Oui	-	-	Le SAGE ne développe pas de disposition vis des coûts liés à l'eau dans les projets d'urbanisme
A	Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	A39	A39 Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire								
B	Agir sur les rejets en micropolluants et micropolluants	B1	B1 Définir, d'ici 2021, les flux admissibles* (FA)						F83, F84	F83 Caractériser l'eutrophisation côtière F84 Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B2	B2 Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale	Oui		Oui	-		B22	B22 Réaliser un inventaire patrimonial et identifier les secteurs de dysfonctionnements liés aux eaux pluviales	Le SAGE ne développe pas de disposition spécifique vis-à-vis des pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale. Toutefois les dispositions B22 et B23 ont pour but de prévenir et générer le ruissellement en milieu urbain



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B3	B3 Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux								
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B4	B4 Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent	Oui	Oui	Oui			F75, F76, F77	F75 Identifier des zones à enjeu environnemental F76 Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif prioritairement sur les zones à enjeu sanitaire ou environnemental F77 Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec les incidences sur les milieux récepteurs	F75, F76 : Dans les zones à enjeu environnemental, les actions de mise en conformité des équipements ANC est privilégiée
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B5	B5 Prendre en compte les dépenses de maintenance des équipements liés aux services de l'eau								
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B6	B6 Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux						F79	F79 Identifier et traiter les points à risques de pollutions industrielles	
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B7	B7 Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols pollués, y compris les sites orphelins								
B	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B8	B8 Connaître et limiter l'impact des substances d'origine médicamenteuse et hormonale, des nouveaux polluants émergents* et des biocides*						F86	F86 Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B9	B9 Renforcer la connaissance et l'accès à l'information						F71, F72, F73	F71 Pérenniser et renforcer un cadre de concertation entre porteurs de programmes d'actions et la profession agricole F72 Accompagner le développement des filières de productions agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants F73 Adapter et promouvoir le conseil auprès des agriculteurs intégrant les enjeux de l'eau	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B10	B10 Valoriser les résultats de la recherche								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B11	B11 Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention			-					
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B12	B12 Renforcer le suivi des phytosanitaires dans le milieu marin						F85	F85 Coordonner le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B13	B13 Accompagner les programmes de sensibilisation				-				
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B14	B14 Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants				-		F72	F72 Accompagner le développement des filières de productions agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B15	B15 Prendre en compte les enjeux locaux dans l'adaptation du renforcement du programme national au sein des programmes d'action régionaux								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B16	B16 Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires	Oui		Oui			C29, F72, F74	C29 Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau F72 Accompagner le développement des filières de productions agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants F74 Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures	C29 : Les propriétaires et gestionnaires forestiers sont invités à ne pas utiliser les produits phytosanitaires au niveau des boisements en bord de cours d'eau F72 : La disposition vise à favoriser les filières agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants F74 : La disposition vise à valoriser l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et des infrastructures



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B17	B17 Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en zone non agricole et préparer la transition vers l'interdiction d'utilisation de ces produits dans les espaces publics						F74	F74 Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B18	B18 Valoriser les effluents d'élevage								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B19	B19 Limiter le transfert d'éléments polluants						B13, B15, B20, B21, F74	B13 Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager B15 Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme B20 Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles B21 Favoriser l'infiltration des eaux au niveau des réseaux hydrographiques F74 Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures	
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B20	B20 Utiliser des filières pérennes de récupération des produits phytosanitaires non utilisables et des emballages vides								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B21	B21 Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B22	B22 Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques								
B	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B23	B23 Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales						F66	F66 Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux	
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B24	B24 Préserver les ressources stratégiques pour le futur*(ZPF)	Oui		Oui			E56, E60, F66	E56 Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau F66 Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux	E60 : Les schémas directeurs doivent mettre en évidence les ressources stratégiques à l'échelle du bassin versant F66 : Les programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sont encouragés notamment dans les ZPF. Les objectifs les plus ambitieux sont également fixés dans ces zones
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B25	B25 Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés						F66	F66 Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux	
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B26	B26 Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable							A8 Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques	
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B27	B27 Surveiller la présence de substances cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR*) et de résidus médicamenteux dans les eaux brutes et distribuées						F86	F86 Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens	



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B28	B28 Maitriser l'impact de la géothermie sur la qualité de l'eau								
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B29	B29 Réhabiliter les forages mettant en communication les eaux souterraines	Oui	Oui		Oui		E57	E57 Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes	E57 : La CLE recommande que les forages non conformes soient réhabilités ou rebouchés Il n'est pas fait mention de la mise en communication des eaux souterraines
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B30	B30 Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants								
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B31	B31 Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale						F81	F81 Etablir et mettre en œuvre des profils de vulnérabilité sur les secteurs ciblés de zones à enjeux	
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B32	B32 Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution		Oui	Oui	-		F80	F80 Réduire les pollutions portuaires et nautiques	F80 : La disposition vise à responsabiliser les structures gestionnaires des ports sur les pollutions (audits et mesures prises contre les pollutions notamment)
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B33	B33 Assurer la qualité des eaux minérales naturelles utilisées pour le thermalisme								
B	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B34	B34 Diagnostiquer et prévenir le développement des cyanobactéries								
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B35	B35 Assurer la compatibilité entre le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) et le SDAGE								
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B36	B36 Sécuriser la pratique de la baignade								
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B37	B37 Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles						F81	F81 Etablir et mettre en œuvre des profils de vulnérabilité sur les secteurs ciblés de zones à enjeux	
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B38	B38 Restaurer la qualité ichtyologique* du littoral								
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B39	B39 Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme	Oui		Oui	-		F80	F80 Réduire les pollutions portuaires et nautiques	F80 : La disposition vise à responsabiliser les structures gestionnaires des ports sur les pollutions (audits et mesures prises contre les pollutions notamment)
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B40	B40 Maitriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques						F80	F80 Réduire les pollutions portuaires et nautiques	



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B41	B41 Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers						C36, C37, F82	C36 Améliorer la connaissance des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce C37 Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins F82 Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B42	B42 Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique		Oui	Oui			C36, C37	C36 Améliorer la connaissance des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce C37 Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins	C36 : La CLE souhaite que les besoins en eaux douces soient caractérisés vis à vis des intérêts pour les milieux aquatiques (milieux estuariens compris) et les usages associés
B	Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B43	B43 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent		Oui	Oui	-		C26, C36, D47	C26 Engager des actions de restauration de zones humides C36 Améliorer la connaissance des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce D47 Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétro littoraux	C26 : La CLE souhaite que les collectivités engagent des actions pour restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités D'après l'orientation E : la gestion du manque d'eau à l'étiage passe par la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones tampons et des milieux aquatiques
C	Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer	C1	C1 Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau	Oui		Oui			E51	E51 Compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières	E51 : L'EPTB est invité à améliorer ses connaissances du fonctionnement hydrogéologiques sur plusieurs secteurs prioritaires identifiés
C	Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer	C2	C2 Connaître les prélèvements réels		Oui		Oui		E59, E64	E59 Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles E64 Coordonner les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin	E59 : La CLE Souhaite améliorer les connaissances des prélèvements et des pertes d'eau afin de réaliser des économies
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C3	C3 Définitions des débits de référence	Oui		Oui			E49, E53, E54	E49 Réviser, préciser ou conforter les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente E53 Définir des Débits Minimums Biologiques E54 Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés	E49 : Le contexte de la définition définit les Débit objectif à l'étiage (DOE), les Débit de crise (DCR) et les Débits d'Objectifs Complémentaires (DOC)
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C4	C4 Réviser les débits de référence	Oui		Oui	-		E50	E49 Réviser, préciser ou conforter les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente	E49 : La disposition demande d'analyser les DOE, DCR et DOC ou tout autre débit de référence et proposer le cas échéant leur révision.
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C5	C5 Définir les bassins versants en déséquilibre quantitatif								
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C6	C6 Réviser les zones de répartition* des eaux								
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C7	C7 Mobiliser les outils concertés de planification et de contractualisation	Oui		Oui			A2, A3, C35, C37, E65, F71	A2 Animer la mise en oeuvre du SAGE A3 Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer C35 Respecter les objectifs et principes de gestion de l'estuaire de la Charente, des marais rétro littoraux et de la mer du pertuis d'Antioche C37 Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif F71 Pérenniser et renforcer un cadre de concertation entre porteurs de programmes d'actions et la profession agricole	A2 : La structure porteuse créé et anime des lieux de concertation et de débat
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C8	C8 Etablir un bilan de la mise en œuvre de la réforme des volumes prélevables								



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C9	C9 Gérer collectivement les prélèvements	Oui			Oui		E64	E64 Coordonner les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin	E64 La CLE souhaite que les OUGC du bassin Charente définissent des modalités de gestion qui intègrent le volume prélevable
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C10	C10 Restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraines		Oui	Oui			E57	E57 Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes	E57 : La mise en conformité ou le rebouchage des forages non conforme participe à la restauration des masses d'eau souterraine
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C11	C11 Limiter les risques d'intrusion saline et de dénoyage*								
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C12	C12 Maitriser l'impact de la géothermie sur le plan quantitatif								
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C13	C13 Prioriser les financements publics et généraliser la tarification incitative	Oui		Oui			-	-	L'objectif n°2 vise à orienter les financements. Il répond donc à cette disposition du SDAGE
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C14	C14 Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau	Oui		Oui			E59, E60, E62, E65	E59 Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles E60 Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau E62 Adapter et étendre le conseil et les suivis agronomiques et socioéconomiques pour une agriculture en adéquation avec la ressource hydrique disponible E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif	E59 : Cette disposition a pour objectif de mettre en évidence les économies d'eau E60 : Des actions visant à la sécurisation, à la limitation des pertes en eau sont encouragées dans le cadre des schémas directeurs d'alimentation en eau E62 : Cette disposition vise les économies d'eau du secteur agricole E65 : Les projets de territoire doivent à minima préciser les niveaux d'ambition en termes d'économie d'eau
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C15	C15 Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements.						E59	E59 Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles	
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C16	C16 Optimiser les réserves hydroélectriques ou dédiées aux autres usages	Oui			Oui				NON ABORDE
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C17	C17 Solliciter les retenues hydroélectriques		Oui	Oui			C32	C32 Restaurer la continuité écologique	C32 : L'ouverture des ouvrages classés en liste 2 et produisant de l'hydroélectricité peut être envisagée comme solution pour restaurer la continuité écologiques (dernière solution envisagée)
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C18	C18 Créer de nouvelles réserves d'eau	Oui			Oui		E58, E65	E58 Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif	E58 : Il n'est pas question de créer des réserves d'eau potable, juste de prioriser son usage E65 : Il n'est pas question de créer des réserves d'eau potable, mais juste d'encadrer et d'accompagner des projets de territoires
C	Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique	C19	C19 Anticiper les situations de crise						E52	E52 Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel	E52 : L'EPTB en partenariat avec l'Etat doit proposer des critères de gestions afin d'anticiper les étiages
C	Gérer la crise	C20	C20 Gérer la crise								
C	Gérer la crise	C21	C21 Suivre les milieux aquatiques en période d'étiage						E48, E50, E63	E48 Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements E50 Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente E63 Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban	E48 : La disposition vise à améliorer le suivi des écoulements notamment en prenant en compte les impacts du changement climatique
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D1	D1 Equilibrer le développement de la production hydroélectrique et la préservation des milieux aquatiques								



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D2	D2 Concilier l'exploitation des concessions hydroélectriques et les objectifs environnementaux des bassins versants								
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D3	D3 Communiquer sur les bilans écologiques du fonctionnement des centrales nucléaires		Oui			Oui			SAGE NON CONCERNE PAS UNE CENTRALE NUCLEAIRE
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D4	D4 Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles des débits		Oui		Oui				NON ABORDE
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D5	D5 Fixation, réévaluation et ajustement du débit minimal* en aval des ouvrages								
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D6	D6 Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin et actualiser les règlements d'eau		Oui		Oui		E51, E52	E51 Compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières E52 Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel	E51 : L'EPTB est invité à améliorer ses connaissances du fonctionnement hydrogéologique sur plusieurs secteurs prioritaires (priorités 1 et 2) E52 : "Une analyse des cycles hydrologiques (...) en lien avec pluviométrie et certains descripteurs est menée.
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D7	D7 Préparer les vidanges en concertation		Oui		Oui		C34	C34 Gérer les plans d'eau	C34 : La CLE recommande la mise en place d'ouvrage de rétention des sédiments pour les vidanges. La disposition recommande l'application des bonnes pratiques de gestion concernant les vidanges (vidanges lentes et régulière). L'aspect de concertation n'est pas abordé
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D8	D8 Améliorer les connaissances des cours d'eau à déficit sédimentaire		Oui		Oui		C30	C30 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du réseau hydrographique	C30 : Les porteurs de programmes sont invités à réaliser un diagnostic portant sur la caractérisation de la typologie des cours d'eau en identifiant les secteurs de dépôts excessifs de sédiments ou d'incision
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D9	D9 Améliorer la gestion du stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau		Oui		Oui		C32	Restaurer la continuité écologique	C32 : La restauration écologique permettant d'assurer le transfert de sédiments peut passer par l'ouverture de barrages
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D10	D10 Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières								
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D11	D11 Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien	Oui				Oui	F80	F80 Réduire les pollutions portuaires et nautiques	F80 : La réalisation d'audits par les structures gestionnaires de ports porte sur les mesures correctives prises contre les pollutions
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D12	D12 Identifier les territoires impactés par une forte densité de petits plans d'eau		Oui		Oui		C33	C33 Limiter la création de plans d'eau	C33 : L'identification n'est pas demandée dans la disposition. Mais celle-ci interdit la création de plans d'eau sur les secteurs à forte densité de plans d'eau. On suppose donc que ces secteurs sont d'ores et déjà connus.
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D13	D13 Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques		Oui	Oui			C33, C34, E65, C30	C33 Limiter la création de plans d'eau C34 Gérer les plans d'eau E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif C30 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du réseau hydrographique	C33 : Afin d'améliorer l'état des milieux aquatiques, la disposition contraint la création de plans d'eau (interdiction dans les secteurs à forte densité de plans d'eau et sur les bassins versants où des réservoirs biologiques existent) C34 : La disposition présente explicitement la gestion des plans d'eau notamment via la mise en place d'aménagements adaptés. Elle recommande également l'application de bonnes pratiques de gestion. C30 : Les porteurs de programmes sont invités à mettre en



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
											œuvre des actions visant à limiter l'impact des plans d'eau sur le fonctionnement des cours d'eau
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D14	D14 Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau :						C33, E65	C33 Limiter la création de plans d'eau E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif	
D	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D15	D15 Eviter et réduire les impacts des nouveaux plans d'eau						C33, E66	C33 Limiter la création de plans d'eau E65 Encadrer et accompagner les projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif	
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D16	D16 Établir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants								
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D17	D17 Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques								
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D18	D18 Gérer et réguler les espèces envahissantes	Oui		Oui			C30, C34	C30 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique du réseau hydrographique C34 Gérer les plans d'eau	C30 : Les porteurs de ces programmes sont invités à réaliser un diagnostic identifiant les espèces invasives (faune et flore) et à réaliser des actions visant à lutter contre ces espèces C34 : Il est recommandé l'application des bonnes pratiques de gestion concernant la vidange de plans d'eau (précautions particulières lors de la présence avérée d'espèces envahissantes)
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D19	D19 Gérer les déchets flottants* et valoriser les bois flottants	Oui		Oui					NON ABORDE
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D20	D20 Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	Oui				Oui	C32	C32 Restaurer la continuité écologique	C32 : La disposition vise explicitement la restauration des continuités écologiques. Les mesures pour y parvenir sont les suivantes : Prioriser les ouvrages/obstacles aux continuités à traiter, effacer les ouvrages, arasements partiels/ouvertures, aménager des ouvrages de franchissement, ouvrir les barrages
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D21	D21 Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins						C27, E51	C27 Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin E51 Compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières	
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D22	D22 Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques »	Oui		Oui			C27	C27 Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	C27 : Dans la disposition, la préservation des têtes de bassins passe leur localisation et l'analyse de caractéristiques écologiques et hydrologiques. La structure porteuse du SAGE doit définir des objectifs et des modes de gestion adaptés 4 après l'approbation du SAGE. Les zones identifiées doivent être considérée dans les programmes d'action comme des secteurs à préserver, à gérer voire à restaurer.
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D23	D23 Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs								
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D24	D24 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE						E58	E58 Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable	



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
D	Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral	D25	D25 Concilier les programmes de restauration piscicole et les enjeux sanitaires								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D26	D26 Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D27	D27 Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D28	D28 Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux		Oui	Oui			B16, C26, C27	B16 Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies C26 Engager des actions de restauration de zones humides C27 Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	B16 : La restauration des haies permet la préservation des milieux aquatiques et humides d'un point de vue quantitatif et qualitatif C26 : La disposition explicite directement la restauration des zones humides
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D29	D29 Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D30	D30 Adapter la gestion des milieux et des espèces	Oui		Oui			F81	F81 Etablir et mettre en œuvre des profils de vulnérabilité sur les secteurs ciblés de zones à enjeux	F81 : Des secteurs à enjeux importants du littoral sont prioritaires dans le cadre des actions (secteurs à usage de baignade et conchyliculture notamment)
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D31	D31 Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D32	D32 Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D33	D33 Pour les migrateurs amphihalins, préserver et restaurer la continuité écologique et interdire la construction de tout nouvel obstacle						C32	C32 Restaurer la continuité écologique	C32 : La CLE souhaite que la continuité écologique soit restaurée afin d'assurer la transparence migratoire. Le SDAGE identifie les ouvrages à traiter dont ceux situés sur l'axe à grands migrateur amphihalins du SDAGE
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D34	D34 Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D35	D35 Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D36	D36 Mettre en œuvre le plan national de restauration de l'esturgeon européen sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D37	D37 Préserver les habitats de l'esturgeon européen								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D38	D38 Cartographier les milieux humides	Oui		Oui			C25	C25 Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	C25 : Les communes et leurs groupements sont encouragés à identifier et à localiser les zones humides. L'intégration de ces inventaires dans les documents graphiques des documents d'urbanisme est recommandée
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D39	D39 Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides		Oui	Oui			A9, C25	A9 Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire	A9 : Des actions pédagogiques sont souhaitées concernant la protection des zones humides C25 : Il est recommandé de réaliser l'inventaire des ZH dans les



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
										C25 Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	documents d'urbanisme et d'en caractériser leurs fonctionnalités
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D40	D40 Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides						B17, C24		
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D41	D41 Évaluer la politique « zones humides »								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D42	D42 Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides.		Oui	Oui			C26	C26 Engager des actions de restauration de zones humides	C26 : La CLE souhaite que les collectivités territoriales et groupements compétents animent des actions de restauration ou de récréation de zones humides. Elle recommande également la mise en place de conventions avec les propriétaires ou les gestionnaires.
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D43	D43 Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires						C24, C25		
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D44	D44 Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasiment menacées de disparition du bassin								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D45	D45 Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D46	D46 Sensibiliser les acteurs et le public								
D	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D47	D47 Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin								
D	Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D48	D48 Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique						D39, D40, D41, D44, D45, D46	D39 Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersion marine D40 Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique D41 Favoriser la création de sites de sur-inondation D44 Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues D45 Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme D46 Protéger les zones de submersions marines via les documents d'urbanisme	
D	Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D49	D49 Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants								
D	Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D50	D50 Adapter les projets d'aménagement						A7, D44, D45, D46	A7 Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme D44 Restaurer les zones d'expansion des crues D45 Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme D46 Protéger les zones de submersions marines via les documents d'urbanisme	



Dispositions SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne- Vdef approuvée le 1er décembre 2015				Disposition ciblée SAGE-CLE		Niveau d'implication attendu du SAGE sur la disposition			Articulation SAGE Charente		
Orientation	Sous orientation	N° dispo	Intitulé dispo	SAGE identifié dans la disposition	CLE identifiée dans la disposition	SAGE responsable (oui/non)	SAGE associé (oui/non)	SAGE informé (oui/non)	N° dispo	Intitulé dispo	Commentaire
D	Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D51	D51 Adapter les dispositifs aux enjeux								

